

RAPPORT D'ÉVALUATION

Concours « École active »

Novembre 2011



Responsable de l'évaluation

Valérie Sayssset, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Rédaction

Nathalie Bédard, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Collaboration

Mélissa Blouin, Équipe de coordination nationale du programme Kino-Québec
Direction du sport, du loisir et de l'activité physique

Soutien technique

Geneviève Aylwin, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Révision linguistique

Direction des communications
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère : www.mels.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2014

ISBN 978-2-550-70645-8 (Version PDF seulement)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Table des matières

Liste des tableaux.....	V
Liste des figures	VII
Introduction	1
Première partie : Le concours et les considérations méthodologiques	1
1 Le concours École active et sa structure administrative.....	1
1.1 Une brève description du concours École active	2
1.2 L'évolution dans le temps du concours École active	2
1.3 L'objectif du concours École active.....	3
2 La méthodologie.....	3
2.1 Les questions, les outils, les modalités de collecte et la période couverte	3
2.2 Le profil des groupes consultés	4
2.2.1 Le profil des écoles gagnantes.....	4
2.2.2 Le profil des écoles participantes.....	5
2.2.3 Le profil des CKQ	5
2.2.4 Les considérations statistiques.....	5
2.3 Le nombre et le profil des répondants.....	5
2.3.1 Le nombre de répondants	5
2.3.2 Le profil des répondants.....	6
Deuxième partie – Les constats qui découlent des questions d'évaluation.....	7
3 La diversification ou l'amélioration de la qualité de l'offre faite aux élèves par les écoles.....	7
3.1 La description de la première question d'évaluation.....	7
3.2 Le portrait des projets déposés par les écoles et soutenus par le concours	7
3.3 L'analyse des projets mis en œuvre par les écoles gagnantes et par les écoles participantes	9
3.3.1 Le volet dans lequel s'inscrivent les projets déposés par les écoles gagnantes et par les écoles participantes	9
3.3.2 Les catégories de moyens sur lesquelles s'appuie la mise en œuvre des projets des écoles participantes et des écoles gagnantes	10
3.4 La mise en œuvre des projets par les écoles participantes malgré une réponse négative du concours et la recherche d'autre financement.....	12
3.5 Les manifestations de la diversification et de l'amélioration de la qualité de l'offre selon les écoles gagnantes et les CKQ.....	12
3.6 L'atteinte des objectifs et la proportion d'élèves visés par les projets des écoles gagnantes	14
3.7 Les faits saillants.....	14
4 L'analyse des montants alloués par le concours	15
4.1 La description de la deuxième question d'évaluation.....	15
4.2 La démarche permettant le dépôt de projets au concours.....	15
4.2.1 La perception des écoles gagnantes et des CKQ quant à la démarche permettant le dépôt de projets au concours	15
4.3 Le portrait des demandes budgétaires faites par les écoles gagnantes.....	15
4.3.1 Le budget total des projets déposés par les écoles gagnantes	15
4.3.2 Le budget demandé par les écoles gagnantes	16

4.4	L'analyse des ressources financières liées au concours	16
4.4.1	L'appréciation des écoles et des CKQ au sujet de l'importance des montants offerts par le concours	16
4.4.2	L'appréciation des CKQ au sujet de la suffisance des montants accordés	17
4.4.3	La proportion du montant demandé par les écoles qui leur est versée par l'entremise du concours École active et la réussite à combler les écarts par les écoles gagnantes	17
4.4.4	La difficulté à combler l'écart entre le montant demandé et le montant versé pour les écoles gagnantes	18
4.4.5	La difficulté à trouver un autre financement pour les écoles participantes	19
4.4.6	L'état de réalisation des objectifs prévus aux projets déposés par les écoles gagnantes en fonction de l'obtention du montant demandé	19
4.5	La comparaison des caractéristiques et des ressources financières fournies par le concours École active et les autres sources de financement	19
4.6	Les faits saillants	20
5	Les effets du concours sur les attitudes et les comportements des élèves	21
5.1	La description de la question d'évaluation	21
5.2	la proportion d'élèves visés par les projets et la proportion d'élèves ayant bénéficié du projet	21
5.3	La perception des écoles au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur les attitudes des élèves	21
5.3.1	La perception des écoles au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur les attitudes des élèves en lien avec l'adoption de saines habitudes de vie	21
5.3.2	La perception des écoles au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur certaines attitudes plus générales	22
5.4	La perception des écoles au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur les comportements des élèves	23
5.4.1	La perception des CKQ et des écoles au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur les comportements des élèves en lien avec l'adoption de saines habitudes de vie	23
5.4.2	La perception des écoles au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur certains comportements plus généraux	24
5.5	Les faits saillants	25
6	La réponse aux besoins des écoles et le caractère distinctif du concours	26
6.1	La description de la quatrième question d'évaluation	26
6.2	Les caractéristiques qui permettent de soutenir que l'objectif visé par le concours répond aux besoins des écoles	26
6.2.1	La pertinence des caractéristiques du concours	26
6.2.2	Les besoins exprimés par les écoles gagnantes, ceux perçus par les CKQ et la capacité du concours à y répondre	28
6.3	Les caractéristiques qui permettent de soutenir que le concours ne duplique pas la mission d'autres programmes, mesures ou concours	30
6.3.1	Le nombre de projets déposés dans le cadre d'autres sources de financement et leurs caractéristiques	30
6.4	Les faits saillants	31
Conclusion		33

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	Distribution des ressources financières allouées aux écoles par le concours École active	3
TABLEAU 2.	Distribution du nombre de personnes constituant les populations questionnées et distribution du nombre de répondants	5
TABLEAU 3.	Distribution par volet du nombre de projets déposés par les écoles gagnantes et par les écoles participantes selon la catégorie de moyens sur laquelle les projets s'appuyaient	11
TABLEAU 4.	Taux de réalisation des projets soumis par les écoles participantes.....	12
TABLEAU 5.	Manifestations de la diversification de l'offre en matière d'activité physique et d'alimentation faite aux élèves	13
TABLEAU 6.	Manifestations de l'amélioration de la qualité de l'offre en matière d'activité physique et d'alimentation faite aux élèves.....	13
TABLEAU 7.	Distribution du degré d'atteinte des objectifs prévus aux projets mis en œuvre par les écoles gagnantes par catégorie de moyens.....	14
TABLEAU 8.	Degré d'accord des CKQ sur la suffisance des montants accordés aux écoles pour la réalisation de l'ensemble des activités prévues dans les projets et pour la mise en œuvre de projets de qualité	17
TABLEAU 9.	Proportion du montant demandé reçue par la majorité des écoles des régions.....	17
TABLEAU 10.	Distribution des proportions des budgets versés par rapport au budget demandé et distribution de la réussite à combler les écarts par les écoles	18
TABLEAU 11.	Distribution des écoles participantes selon l'état de mise en œuvre de leur projet malgré une réponse négative au concours	19
TABLEAU 12.	Niveau de difficulté exprimé par les écoles participantes ayant mis en œuvre leur projet quant à la recherche d'autre financement	19
TABLEAU 13.	État de réalisation des objectifs des projets soumis par les écoles n'ayant pas reçu la totalité du montant demandé.....	19
TABLEAU 14.	Sources de financement utilisées par les écoles gagnantes pour le dépôt de projets.....	20
TABLEAU 15.	Proportion des élèves visés par les projets mis en œuvre par les écoles et proportion des élèves qui en ont bénéficié	21
TABLEAU 16.	Distribution par volet des effets perçus par les écoles gagnantes au sujet de la mise en œuvre des projets sur les attitudes des élèves liées aux saines habitudes de vie examinées lors de l'enquête	22
TABLEAU 17.	Perception des écoles gagnantes concernant les effets sur les attitudes des élèves de la mise en œuvre de leur projet	23
TABLEAU 18.	Distribution par volet des effets perçus par les écoles au sujet de la mise en œuvre des projets sur les comportements des élèves liés aux saines habitudes de vie examinés lors de l'évaluation	24
TABLEAU 19.	Distribution des effets perçus par les écoles de la mise en œuvre des projets sur certains comportements plus généraux des élèves	25
TABLEAU 20.	Pertinence des volets et des catégories de moyens admissibles selon les écoles et selon les CKQ	27
TABLEAU 21.	Pertinence des critères d'admissibilité associés au concours selon les écoles et les CKQ.....	28
TABLEAU 22.	Pertinence des prix de participation selon les écoles gagnantes et les CKQ	28
TABLEAU 23.	Distribution des projets déposés dans le cadre d'autres mesures, programmes ou concours	31

TABLEAU 24.	Distribution par volet des projets déposés dans le cadre d'autres mesures, programmes ou concours	31
TABLEAU 25.	Degré d'accord des catégories de répondants au sujet de l'importance de la contribution financière reçue par l'entremise du concours.....	31

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	Catégorie d'emploi occupée par les personnes constituant le groupe des écoles gagnantes à l'édition 2010 du concours	4
FIGURE 2.	Catégorie d'emploi occupée par les répondants du groupe des écoles gagnantes	6
FIGURE 3.	Nombre d'années d'expérience des répondants du groupe des écoles gagnantes	6
FIGURE 4.	Distribution du nombre de projets déposés et du nombre de projets soutenus par Kino-Québec	8
FIGURE 5.	Proportion du nombre de projets soutenus par rapport au nombre de projets soumis au concours École active	8
FIGURE 6.	Proportion des projets soutenus selon l'ordre d'enseignement.....	9
FIGURE 7.	Distribution par volet et par ordre d'enseignement des projets déposés par les écoles participantes et par les écoles gagnantes	10
FIGURE 8.	Distribution des catégories de moyens sur lesquelles s'appuyait la mise en œuvre des projets déposés par les écoles	10
FIGURE 9.	Degré de difficulté éprouvé par les CKQ dans l'application des critères d'évaluation liés au concours	15
FIGURE 10.	Distribution des budgets demandés par les écoles gagnantes	16
FIGURE 11.	Degré d'accord des écoles gagnantes et des CKQ concernant l'importance du soutien financier offert par Kino-Québec en regard de la mise en œuvre des projets soumis.....	16
FIGURE 12.	Degré de difficulté à combler l'écart entre les montants demandés à Kino-Québec et les montants reçus	18
FIGURE 13.	Distribution des besoins mentionnés par les écoles gagnantes qui s'appliquent à leur école	29
FIGURE 14.	Perception des CKQ au sujet des besoins des écoles de leur région	29
FIGURE 15.	Le concours et sa contribution à répondre aux besoins des écoles selon les CKQ.....	30

INTRODUCTION

À la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI) a réalisé l'évaluation du concours École active. Le présent rapport en expose les résultats.

Il comporte trois parties. La première décrit le concours École active, le contexte de l'évaluation, la méthodologie, le profil des groupes consultés et celui des répondants. La deuxième partie apporte un éclairage aux quatre questions d'évaluation en exposant les résultats obtenus et la dernière partie dresse une conclusion au regard de ces résultats.

PREMIÈRE PARTIE : LE CONCOURS ET LES CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

1 LE CONCOURS ÉCOLE ACTIVE ET SA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le concours École active est une initiative du programme Kino-Québec. Ce dernier est un programme gouvernemental géré conjointement par le MELS, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que les agences de santé et de services sociaux (ASSS). Une convention tripartite en établit les mandats, les engagements et les modes de fonctionnement. Il a pour mission la promotion d'un mode de vie physiquement actif afin de contribuer au mieux-être de la population québécoise. Ses actions misent sur des changements dans les environnements sociaux, physiques et politiques et sur les facteurs individuels de manière à rendre plus accessible, agréable et attrayante la pratique régulière d'activités physiques, et ce, afin que la population puisse l'intégrer plus facilement à son quotidien.

Kino-Québec élabore et met en œuvre une gamme d'initiatives en lien avec sa mission. Doté d'une équipe de coordination nationale (ECN), Kino-Québec est aussi représenté dans l'ensemble des régions du Québec par des conseillères et conseillers régionaux (CKQ).

Au palier national, une équipe de coordination, composée de quatre personnes, est responsable de divers mandats. Trois d'entre elles travaillent pour le MELS et l'une pour le MSSS. Cette équipe se rencontre de huit à dix fois par année afin de coordonner les diverses activités qu'elle supervise, dont le concours École active.

Au palier régional, environ 35 CKQ sont présents dans l'ensemble des régions sociosanitaires du Québec¹. Il y a au moins un conseiller par région, mais certaines régions comptent un nombre de CKQ plus élevé. Leur masse salariale est assumée par la convention tripartite. Leurs lieux de travail sont situés dans les bureaux des directions de santé publique des différentes ASSS. Dans chacune des régions, une conseillère régionale ou un conseiller régional Kino-Québec est porteur du dossier « concours École active ».

La réalisation de l'ensemble des tâches liées à la mise en œuvre du concours École active implique la collaboration des personnes de l'équipe de coordination régionale, des conseillères et conseillers régionaux et, dans certaines régions, des partenaires régionaux.

¹ Les régions établies par le découpage territorial utilisé dans le réseau de la santé et des services sociaux se nomment « régions sociosanitaires » et peuvent être différentes des régions définies pour le réseau de l'éducation.

Finalement, au palier national, la réalisation de l'ensemble des tâches liées à la mise en œuvre du concours École active totalise environ 350 heures de travail dans une année. Ceci exclut le temps consacré par des membres de la Direction des communications du MELS qui sont engagés dans la production de certains documents en lien avec le concours.

1.1 UNE BRÈVE DESCRIPTION DU CONCOURS ÉCOLE ACTIVE

Par l'attribution de bourses, le concours École active cherche, dans les limites des disponibilités financières du programme Kino-Québec, à inciter le milieu scolaire à rendre l'environnement de l'école plus favorable à la pratique d'activités physiques, à l'adoption d'une saine alimentation et de comportements éthiques et sécuritaires dans la pratique d'activités physiques, et ce, de façon durable. Il s'adresse aux écoles primaires et secondaires, tant publiques que privées.

1.2 L'ÉVOLUTION DANS LE TEMPS DU CONCOURS ÉCOLE ACTIVE

Implanté en 2001, le concours offrait alors un seul volet : celui axé sur la pratique d'activités physiques. Au fil des ans, deux volets ont été ajoutés, le volet alimentation en 2005 et le volet sécurité et éthique en 2006.

Le concours a vécu une autre transformation en 2008. Les critères d'admissibilité ont été modifiés notamment en ajoutant la viabilité à moyen terme du projet soumis, la recherche de partenaires pour le mettre en œuvre et la participation des élèves à différentes étapes du projet. Le budget disponible de même que le montant de bourses minimal ont aussi été modifiés. C'est pour cette édition du concours que des feuillets promotionnels distincts pour le primaire et le secondaire ont été introduits.

En 2008, les budgets accordés pour les projets des écoles dans le volet activité physique sont passés de 70 000 \$ à 105 000 \$ et dans le volet alimentation, ils sont passés de 30 000 \$ à 45 000 \$. Dans le volet sécurité et éthique, ils s'établissent à 25 000 \$ depuis son introduction. Les budgets prévus pour chacun des volets sont réservés à chacun d'eux et ne sont pas transférables à un autre volet. Ainsi, en 2006 et en 2007, le budget total prévu pour les trois volets était de 125 000 \$ et en 2008, il est passé à 175 000 \$.

Aussi, avant 2008, les bourses minimales disponibles pour les écoles primaires étaient de 250 \$ et pour les écoles secondaires, de 500 \$. Après 2008, elles ont été doublées passant à 500 \$ pour les écoles primaires et à 1 000 \$ pour les écoles secondaires.

Les écoles reçoivent des bourses allant jusqu'à 2 000 \$ pour la mise en œuvre de projets dont la valeur totale ne peut excéder 5 000 \$. Le palier national partage le budget disponible pour le concours entre les différentes régions en utilisant comme critères le nombre d'écoles présentes sur le territoire de la région et le nombre d'écoles ayant obtenu une bourse l'année précédente du concours. Les ASSS peuvent également bonifier l'enveloppe régionale dédiée au concours. De plus, des contributions d'autres partenaires peuvent s'ajouter aux bourses attribuées dans le cadre du concours. Ces deux bonifications ne font pas partie du mandat d'évaluation et ne sont pas présentées.

Le tableau 1 montre la répartition des ressources allouées par le palier national aux écoles dont la candidature a été retenue².

² Pour les éditions du concours 2006 à 2007, les données ne comprennent pas les ressources allouées aux écoles des régions 17 et 18. De plus, les données de la région 14 n'étaient pas disponibles pour l'année 2010.

TABLEAU 1. DISTRIBUTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ALLOUÉES AUX ÉCOLES PAR LE CONCOURS ÉCOLE ACTIVE

Édition du concours	2005	2006	2007	2008	2009	2010
National	95 500 \$	120 130 \$	121 160 \$	172 003 \$	163 289 \$	163 732 \$
Budget disponible	95 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	175 000 \$	175 000 \$	175 000 \$
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données administratives liées à la gestion du programme fournies par le secteur concernant le concours École active.						

1.3 L'OBJECTIF DU CONCOURS ÉCOLE ACTIVE

Le concours École active a pour objectif d'inciter le milieu scolaire à diversifier ou à améliorer la qualité de l'offre en matière d'activité physique ou d'alimentation afin de favoriser l'adoption, par les élèves, d'un mode de vie physiquement actif, d'une saine alimentation ou d'un comportement éthique et sécuritaire dans la pratique d'activités physiques et sportives.

Les projets mis en œuvre par les écoles visent :

- l'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs
- la sensibilisation ou la formation des élèves
- l'achat d'équipements, de matériel ou l'introduction d'options santé en alimentation
- la tenue d'une activité particulière.

Le concours se décline en deux versions distinctes : une à l'intention des écoles primaires et l'autre à l'intention des écoles secondaires. Bien que la présentation visuelle soit différente et adaptée à chaque ordre d'enseignement et que les critères de participation soient légèrement différents, l'objectif du concours est le même.

2 LA MÉTHODOLOGIE

2.1 LES QUESTIONS, LES OUTILS, LES MODALITÉS DE COLLECTE ET LA PÉRIODE COUVERTE

L'évaluation vise à apporter un éclairage sur l'efficacité et la pertinence du concours en répondant plus particulièrement à quatre questions. Les questions retenues visent à porter un jugement sur les éléments qui sont plus particulièrement sous la responsabilité du MELS.

L'efficacité du concours est circonscrite par trois questions :

- *Le concours permet-il de diversifier ou d'améliorer la qualité de l'offre en matière d'activité physique ou d'alimentation afin de favoriser l'adoption, par les élèves, d'un mode de vie physiquement actif, d'une saine alimentation ou d'un comportement éthique et sécuritaire dans la pratique d'activités physiques et sportives?*
- *Les montants alloués dans le cadre du concours incitent-ils les écoles à bénéficier du concours?*
- *Les projets mis en œuvre par l'entremise du concours ont-ils des effets sur les élèves en regard de l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, d'une saine alimentation ou d'un comportement éthique et sécuritaire dans la pratique d'activités physiques et sportives par ceux-ci?*

La pertinence du concours, quant à elle, est circonscrite en une question :

- *Les caractéristiques du concours permettent-elles de soutenir que l'objectif de ce dernier répond aux besoins des écoles et ne duplique pas la mission d'autres programmes?*

Pour réaliser l'évaluation, deux types d'outils ont été utilisés :

- les documents administratifs liés à la gestion du programme fournis par le secteur
- des questionnaires.

Une analyse des documents administratifs liés à la gestion du programme que possède le secteur a été réalisée. L'analyse a couvert les éditions 2006 à 2010 du concours de manière à englober les deux années précédant les modifications au concours et les années subséquentes.

Trois groupes de répondants étaient consultés par l'entremise de questionnaires : les CKQ, les écoles gagnantes et les écoles participantes. Le groupe des écoles gagnantes est constitué des écoles ayant soumis un projet dans le cadre de l'édition 2010 du concours et ayant reçu une bourse. Celui des écoles participantes comprend celles n'ayant pas reçu une bourse pour la même édition du concours. Les trois questionnaires ont été construits et mis en ligne du 31 mars au 29 avril 2011. La période couverte par les questionnaires était l'édition 2010 du concours³.

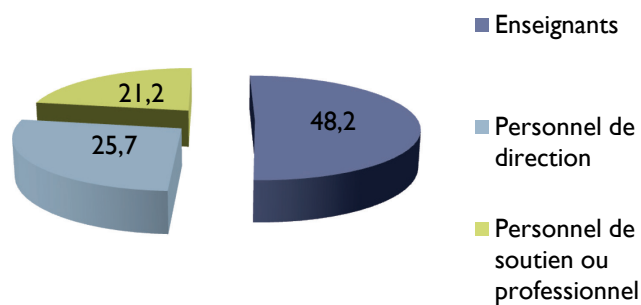
Bien qu'habituellement, les pourcentages soient calculés pour un ensemble de données supérieur à 30, dans ce rapport des pourcentages pourraient être calculés sur un ensemble de données inférieur à 30 si cela permet de visualiser plus facilement la répartition des données. Lorsque c'est le cas, une note accompagne le bas du tableau ou de la figure.

2.2 LE PROFIL DES GROUPES CONSULTÉS

2.2.1 Le profil des écoles gagnantes

Le questionnaire destiné aux écoles gagnantes a été administré à toutes les écoles ayant déposé un projet dans le cadre de l'édition 2010 du concours et ayant reçu une bourse. Ce groupe a été constitué à partir des listes de suivi des projets fournies par le secteur du Loisir et du Sport. Les listes reçues contenaient le nom de 231 écoles gagnantes⁴. Comme montré à la figure 1, près de la moitié des personnes ayant déposé un projet à l'édition 2010 du concours étaient des enseignants (48,2 %), 25,7 % étaient des membres du personnel de direction et 21,2 % étaient soit des membres de service de garde, des techniciennes ou techniciens en loisirs, des membres du personnel professionnel ou d'autres types de personnel du milieu scolaire.

FIGURE 1. CATÉGORIE D'EMPLOI OCCUPÉE PAR LES PERSONNES CONSTITUANT LE GROUPE DES ÉCOLES GAGNANTES À L'ÉDITION 2010 DU CONCOURS



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données administratives liées à la gestion du programme fournies par le secteur concernant le concours École active

³ L'année utilisée pour désigner le concours correspond à l'année civile de la période des mises en candidature. Celles-ci ont lieu à la fin de l'hiver. Par exemple, le concours édition 2010 a eu lieu durant l'année scolaire 2009-2010.

⁴ Les données des écoles gagnantes n'étaient pas disponibles pour les régions sociosanitaires de Lanaudière, du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James. C'est ce qui explique la différence entre les 250 écoles gagnantes à l'édition 2010 du concours et le nombre de répondants, soit 231.

2.2.2 Le profil des écoles participantes

Le questionnaire destiné aux écoles participantes a été administré à toutes les écoles ayant déposé un projet dans le cadre de l'édition 2010 du concours et n'ayant pas reçu une bourse. Ce groupe a été constitué à partir des listes de suivi des projets fournies par le secteur du Loisir et du Sport. Les listes reçues contenaient le nom des 204 écoles.

2.2.3 Le profil des CKQ

Le questionnaire à l'intention des CKQ a été administré à toutes les conseillères et à tous les conseillers responsables de la gestion du concours en région. Il y a une conseillère ou un conseiller responsable par région. Toutefois, la région de Montréal en compte deux. Les coordonnées des CKQ ont été fournies par le secteur.

2.2.4 Les considérations statistiques

Bien que les résultats puissent constituer des données représentatives applicables au groupe sondé, il ne sera pas possible d'établir des inférences aux écoles du Québec, puisque seules les écoles ayant participé et celles ayant gagné à l'édition 2010 du concours ont été sondées. De plus, l'explication des résultats est réalisée si les éléments recueillis nous permettent de les dégager.

2.3 LE NOMBRE ET LE PROFIL DES RÉPONDANTS

2.3.1 Le nombre de répondants

Ce sont 16 CKQ, 97 écoles gagnantes et 68 écoles participantes qui ont répondu au questionnaire (tableau 2).

TABLEAU 2. DISTRIBUTION DU NOMBRE DE PERSONNES CONSTITUANT LES POPULATIONS QUESTIONNÉES ET DISTRIBUTION DU NOMBRE DE RÉPONDANTS

Groupes interrogés	Population			Nombre de personnes ayant répondu aux questionnaires		
	N ^{bre} d'écoles primaires	N ^{bre} d'écoles secondaires	Total	N ^{bre} d'écoles primaires	N ^{bre} d'écoles secondaires	Total
CKQ en région	s. o.	s. o.	19	s. o.	s. o.	16
Écoles gagnantes	171	60	231 ⁵	74	23	97 ⁶
Écoles participantes	156	48	204 ⁷	52	16	68 ⁸

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données administratives liées à la gestion du programme fournies par le secteur concernant le concours École active

⁵ Attrition de 4 répondants à cause d'adresses courriel erronées. Le questionnaire a finalement été acheminé à 227 répondants.

⁶ Quelque 97 répondants ont réalisé plus de la moitié du questionnaire et 83 se sont rendus à la fin. Compte tenu de cette situation, le nombre de répondants est indiqué dans les tableaux.

⁷ Attrition de 13 répondants à cause d'adresses courriel erronées. Le questionnaire a finalement été acheminé à 191 répondants.

⁸ Quelque 24 répondants ne se sont pas rendus à la fin, portant à 44 le nombre de répondants pour lesquels de l'information peut être tirée.

2.3.2 Le profil des répondants

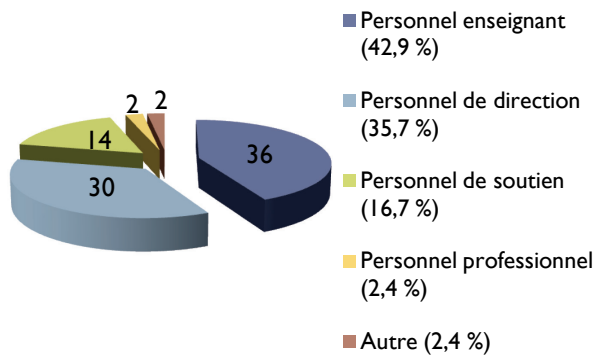
2.3.2.1 Le profil des CKQ

Un peu moins de la moitié des répondants du groupe des CKQ étaient responsables de la gestion du concours depuis plus de 5 ans.

2.3.2.2 Le profil des écoles gagnantes

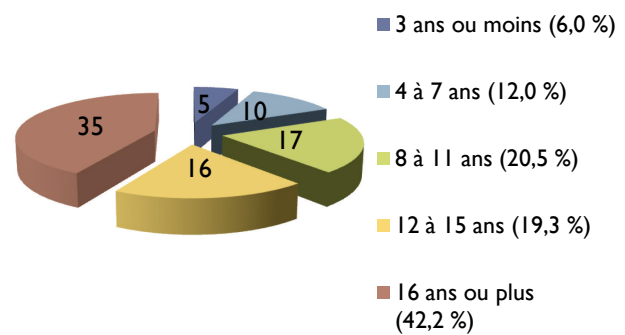
La catégorie d'emploi occupée par le plus grand nombre de répondants au questionnaire adressé aux écoles gagnantes est le personnel enseignant, et c'est cette même catégorie qui a fait le plus de demandes selon les données administratives du secteur (figure 2). La grande majorité des répondants comptent plus de 8 années d'expérience (figure 3). Les 97 écoles gagnantes ayant répondu au questionnaire se répartissent dans 44 commissions scolaires et se distribuent dans toutes les régions sociosanitaires pour lesquelles des données étaient disponibles.

FIGURE 2. CATÉGORIE D'EMPLOI OCCUPÉE PAR LES RÉPONDANTS DU GROUPE DES ÉCOLES GAGNANTES



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010 (n = 84)

FIGURE 3. NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE DES RÉPONDANTS DU GROUPE DES ÉCOLES GAGNANTES



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010 (n = 83)

3.3.2.3 Le profil des écoles participantes

Les 44 écoles ayant répondu au questionnaire se répartissent dans 37 commissions scolaires et se distribuent dans toutes les régions sociosanitaires pour lesquelles des données étaient disponibles.

DEUXIÈME PARTIE – LES CONSTATS QUI DÉCOULENT DES QUESTIONS D'ÉVALUATION

Dans cette partie sont traités les constats qui découlent des quatre questions d'évaluation. Les sections 4 à 6 portent sur l'efficacité du concours en abordant la diversification ou l'amélioration de la qualité de l'offre faite aux élèves par les écoles, l'analyse des montants alloués par le concours et les effets du concours sur les attitudes et comportements des élèves. La section 7 porte sur la pertinence du concours en abordant la réponse aux besoins des écoles offerte par le concours.

3 LA DIVERSIFICATION OU L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE FAITE AUX ÉLÈVES PAR LES ÉCOLES

3.1 LA DESCRIPTION DE LA PREMIÈRE QUESTION D'ÉVALUATION

Cette question d'évaluation, premier indice de l'efficacité du programme, vise à établir dans quelle mesure l'objectif du programme est atteint. Elle se formule comme suit :

Le concours permet-il de diversifier ou d'améliorer la qualité de l'offre en matière d'activité physique ou d'alimentation afin de favoriser l'adoption, par les élèves, d'un mode de vie physiquement actif, d'une saine alimentation ou d'un comportement éthique et sécuritaire dans la pratique d'activités physiques et sportives?

La diversification de l'offre ou son amélioration se concrétise par sa structure en trois volets et par les catégories de moyens admissibles au concours sur lesquelles s'appuie la mise en œuvre des projets par les écoles. Pour chacun des volets du concours (activité physique, alimentation et sécurité et éthique), les catégories de moyens admissibles sont :

- L'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs
- La sensibilisation ou la formation des élèves
- L'achat d'équipements, de matériel ou l'introduction d'options santé en alimentation
- La tenue d'une activité particulière.

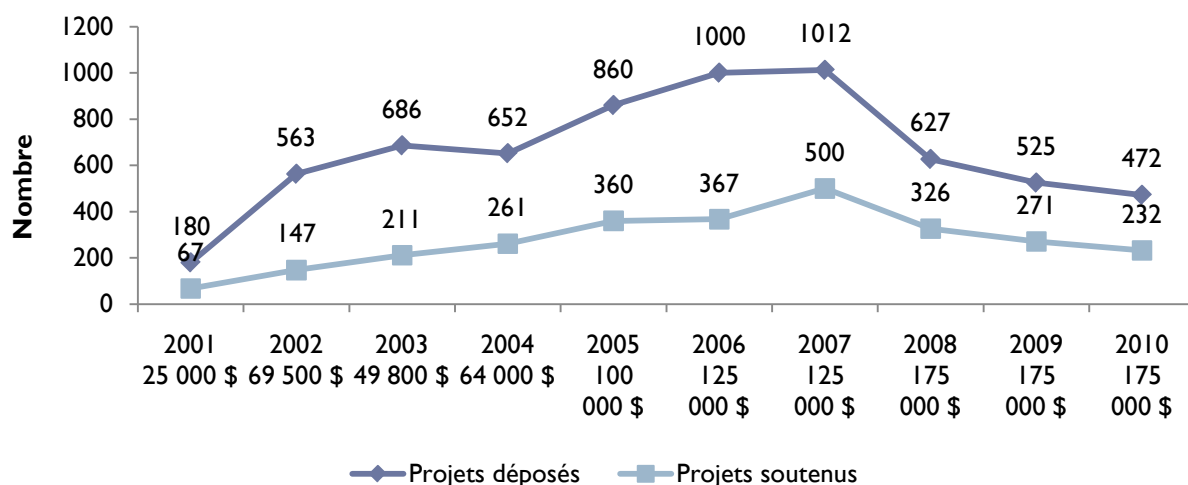
Précisons que la tenue d'une activité particulière se réfère à une activité dont la fréquence annuelle est très faible, par exemple une journée de plein air, un tournoi, une activité d'un jour qui n'est pas en lien avec la sensibilisation ou la formation des élèves.

Plusieurs éléments permettent d'apporter un éclairage à cette question. D'abord, un portrait des projets déposés et soutenus par le concours est dressé. L'analyse des projets soumis par les écoles gagnantes et participantes est réalisée en décrivant les volets couverts de même que les catégories de moyens sur lesquels s'appuyaient les projets. Ensuite, le portrait de la mise en œuvre des projets par les écoles participantes malgré une réponse négative au concours est présenté. Finalement, les éléments de diversification et d'amélioration de l'offre faite aux élèves en matière d'activité physique ou d'alimentation seront couverts en dressant un portrait des manifestations de cette diversification et de cette amélioration et en décrivant le degré d'atteinte des objectifs prévus aux projets mis en œuvre par les écoles gagnantes.

3.2 LE PORTRAIT DES PROJETS DÉPOSÉS PAR LES ÉCOLES ET SOUTENUS PAR LE CONCOURS

Le nombre de projets déposés de même que le nombre de projets soutenus sont en hausse de 2001 à 2007 (figure 4). La baisse observée depuis 2008 quant au nombre de projets soumis pourrait s'expliquer par la modification des critères d'admissibilité.

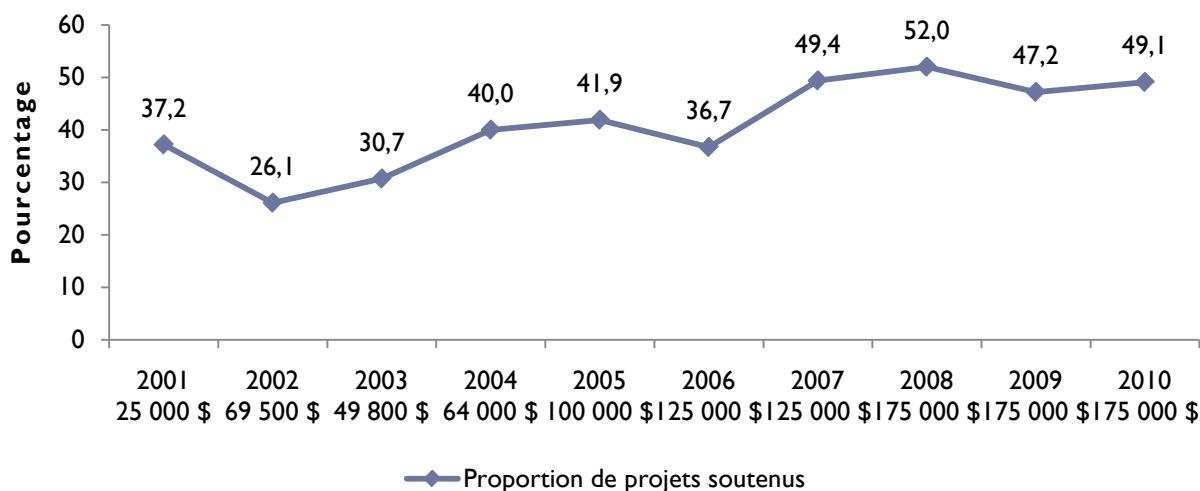
FIGURE 4. DISTRIBUTION DU NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS ET DU NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS PAR KINO-QUÉBEC⁹



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données administratives liées à la gestion du programme fournies par le secteur concernant le concours École active

Comme présenté à la figure 5, la proportion de projets soutenus varie de 26,1 % à 52,0 % par rapport au nombre de projets soumis.

FIGURE 5. PROPORTION DU NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS PAR RAPPORT AU NOMBRE DE PROJETS SOUMIS AU CONCOURS ÉCOLE ACTIVE¹⁰



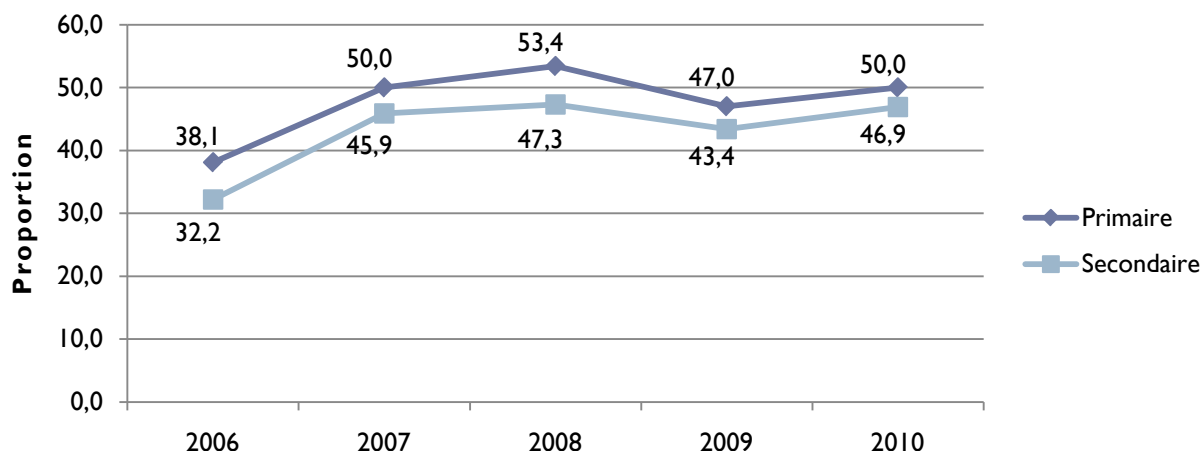
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données administratives liées à la gestion du programme fournies par le secteur concernant le concours École active

⁹ Pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010, le nombre de projets soutenus est calculé en utilisant les données publiées sur le site du MELSL et le nombre de projets soumis est calculé à partir des données administratives du secteur. Pour l'année 2009, le nombre de projets soumis pour les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et des Terres-Cries-de-la-Baie-James ne sont pas disponibles, mais le nombre de projets soutenus par ces régions est compilé. Pour l'année 2006, les données pour la région des Terres-Cries-de-la-Baie-James sont manquantes. Finalement, pour l'année 2010, les données concernant la région de Lanaudière sont manquantes.

¹⁰ Le calcul des proportions a été réalisé en utilisant les données seulement lorsque, pour une même région, le nombre de projets soumis et le nombre de projets soutenus étaient disponibles. Ceci affecte seulement la donnée inscrite en 2009.

La proportion des projets soutenus selon l'ordre d'enseignement est légèrement plus élevée pour les écoles primaires (figure 6).

FIGURE 6. PROPORTION DES PROJETS SOUTENUS SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT¹¹



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données administratives liées à la gestion du programme fournies par le secteur concernant le concours École active

3.3 L'ANALYSE DES PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR LES ÉCOLES GAGNANTES ET PAR LES ÉCOLES PARTICIPANTES

3.3.1 Le volet dans lequel s'inscrivent les projets déposés par les écoles gagnantes et par les écoles participantes

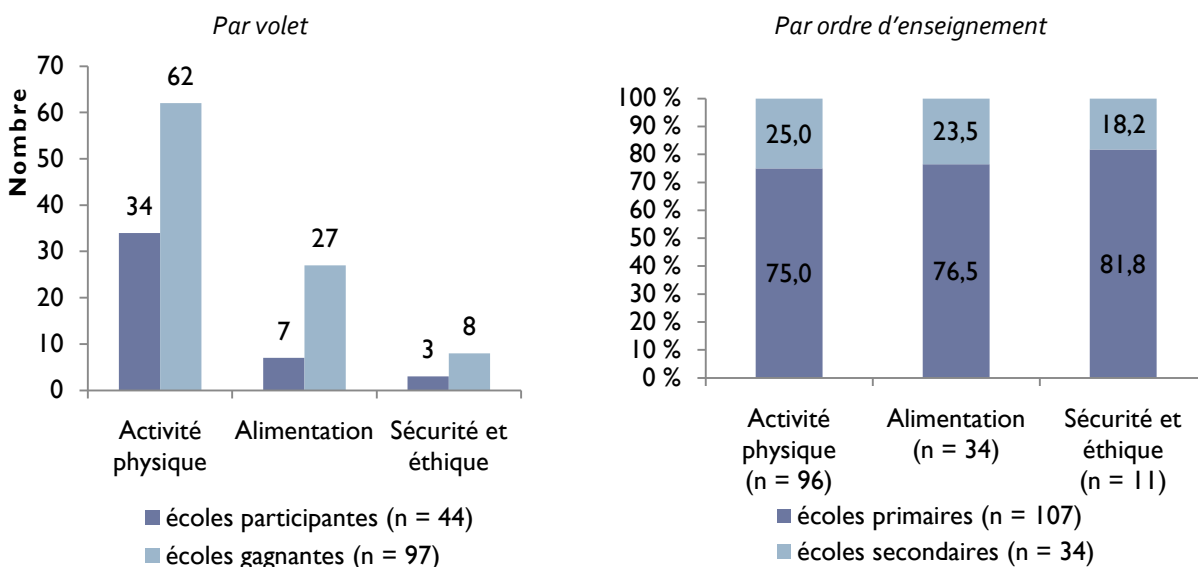
C'est dans le volet activité physique que se trouvent la majorité des projets déposés par les écoles participantes et par les écoles gagnantes. Les écoles secondaires déposent légèrement plus de projets dans le volet activité physique que les écoles primaires alors que ces dernières en déposent un peu plus dans les autres volets. Ce sont les enseignants qui déposent le plus de projets dans le volet sécurité et éthique : 87,5 % des projets de ce volet sont déposés par ces derniers.

La figure 7 présente la distribution des projets, selon les volets prévus par le concours, des écoles gagnantes et participantes ayant répondu au questionnaire. Il est à noter que les données administratives du secteur et celles obtenues par les répondants sont légèrement différentes¹².

¹¹ Le calcul des proportions a été réalisé en utilisant les données seulement lorsque le nombre de projets soumis et le nombre de projets soutenus étaient disponibles. Ceci affecte seulement la donnée inscrite en 2009.

¹² Aux fins du rapport, ce sont les données fournies par les répondants qui sont utilisées.

FIGURE 7. DISTRIBUTION PAR VOLET ET PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DES PROJETS DÉPOSÉS PAR LES ÉCOLES PARTICIPANTES ET PAR LES ÉCOLES GAGNANTES

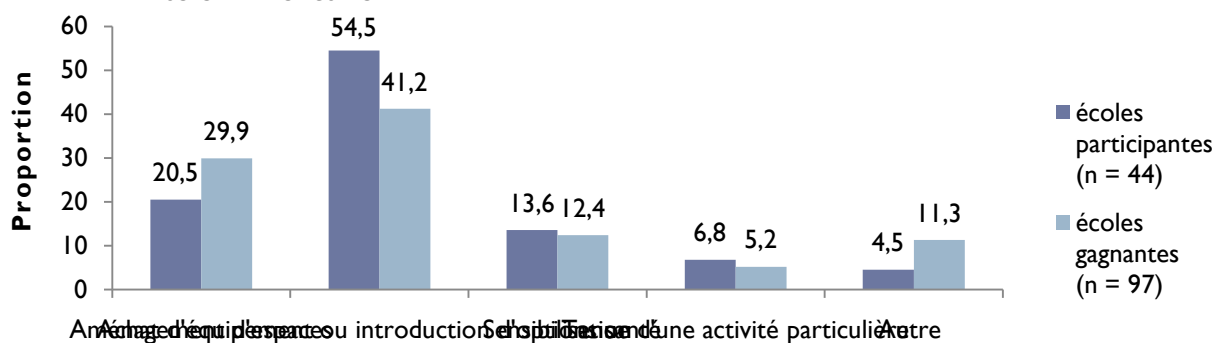


Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes et du questionnaire à l'intention des écoles participantes au concours École active 2010

3.3.2 Les catégories de moyens sur lesquelles s'appuie la mise en œuvre des projets des écoles participantes et des écoles gagnantes

Tous volets confondus, qu'elles soient participantes ou gagnantes, les écoles déposent une proportion plus grande de projets s'appuyant sur l'achat d'équipement ou de matériel ou l'introduction d'options santé en alimentation accessibles aux élèves.

FIGURE 8. DISTRIBUTION DES CATÉGORIES DE MOYENS SUR LESQUELLES S'APPUYAIT LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DÉPOSÉS PAR LES ÉCOLES¹³



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes et du questionnaire à l'intention des écoles participantes au concours École active 2010

¹³ La grande majorité des projets classés dans la catégorie autre pour les écoles gagnantes sont des projets qui associaient deux des catégories de moyens, par exemple, un projet qui prévoyait l'achat d'équipement de sécurité et la formation des élèves ou des projets qui associaient l'achat d'équipement et l'aménagement d'espaces.

Le tableau 3 permet d'observer la distribution du nombre de projets déposés par les écoles gagnantes et par les écoles participantes selon les catégories de moyens sur lesquelles s'appuyaient ces projets.

Tant pour les écoles participantes que pour les écoles gagnantes, la presque totalité des projets d'aménagement d'espaces se réalisent dans le cadre du volet activité physique. En effet, les écoles gagnantes ont déposé 29 projets s'appuyant sur l'aménagement d'espaces. Ces 29 projets ont été déposés dans le volet activité physique. Les écoles participantes, pour leur part, ont déposé 9 projets d'aménagement dont 8 dans le volet activité physique.

Le nombre de projets d'achat d'équipement ou de matériel, ou l'introduction d'options santé en alimentation dans les écoles gagnantes se distribue entre les volets avec une proportion équivalente à celle observée pour l'ensemble des 97 projets. En ce qui concerne les écoles participantes, la proportion de projets déposés est légèrement plus élevée pour le volet activité physique que celle observée pour l'ensemble des 44 projets.

Une proportion élevée des projets de sensibilisation déposés par les écoles gagnantes et par les écoles participantes se réalisent dans le volet alimentation. Cette proportion est deux fois plus élevée (58,3 %) pour les écoles gagnantes que la distribution par volet de l'ensemble des projets (27,8 %). Pour les écoles participantes, elle est trois fois plus élevée (50,0 %) que la distribution par volet de l'ensemble des projets déposés par celles-ci (15,9 %).

TABEAU 3. DISTRIBUTION PAR VOLET DU NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS PAR LES ÉCOLES GAGNANTES ET PAR LES ÉCOLES PARTICIPANTES SELON LA CATÉGORIE DE MOYENS SUR LAQUELLE LES PROJETS S'APPUYAIENT

CATÉGORIE DE MOYENS	TOTAL PAR CATÉGORIE	ACTIVITÉ PHYSIQUE		ALIMENTATION		SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE	
Écoles gagnantes	N ^{bre}	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs accessibles aux élèves	29	29	100	0	0	0	0
Achat d'équipement ou de matériel ou introduction d'options santé en alimentation accessibles aux élèves	40	25	62,5	12	30,0	3	7,5
Sensibilisation (ou formation) des élèves	12	4	33,3	7	58,3	1	8,3
Tenue d'une activité particulière	5	1	20,0	3	60,0	1	20,0
Autre ¹⁴	11	3	27,3	5	45,5	3	27,3
TOTAL	97	62	63,9	27	27,8	8	8,2
Écoles participantes							
Aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs accessibles aux élèves	9	8	88,9	0	0	1	11,1
Achat d'équipement ou de matériel ou introduction d'options santé en alimentation accessibles aux élèves	24	21	87,5	3	12,5	0	0
Sensibilisation (ou formation) des élèves	6	1	16,7	3	50,0	2	33,3
Tenue d'une activité particulière	3	2	66,7	1	33,3	0	0
Autre	2	2	100,0	0	0	0	0
TOTAL	44	34	77,3	7	15,9	3	6,8
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes et du questionnaire à l'intention des écoles participantes au concours École active 2010</i>							
Note méthodologique : Exercer la lecture des pourcentages de ce tableau avec prudence. Certains sont calculés sur des petits nombres.							

¹⁴ Plusieurs de ces projets s'appuyaient sur plus d'une catégorie de moyens.

Le personnel de direction dépose plus de projets liés à l'aménagement d'espaces (13 des 26 répondants), les enseignants déposent plus de projets liés à l'achat d'équipement (14 des 33 répondants) et le personnel de soutien quant à lui dépose plus de projets liés à la sensibilisation (4 des 10 répondants).

3.4 LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PAR LES ÉCOLES PARTICIPANTES MALGRÉ UNE RÉPONSE NÉGATIVE DU CONCOURS ET LA RECHERCHE D'AUTRE FINANCEMENT

Malgré une réponse négative du concours, 45,2 % des écoles ont mis en œuvre le projet soumis. La grande majorité de ceux-ci ont été partiellement mis en œuvre (78,9 %) et une minorité l'ont été en totalité (21,1 %).

Une analyse des réponses par volet permet de voir que les trois projets du volet sécurité et éthique ont été mis en œuvre même si c'est partiellement, malgré une réponse négative au concours¹⁵.

TABEAU 4. TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS SOUMIS PAR LES ÉCOLES PARTICIPANTES

Volet	Nombre de projets	Nombre de projets non réalisés	Nombre de projets réalisés en totalité	Nombre de projets réalisés partiellement	Proportion des projets réalisés en totalité ou partiellement
Activité physique	32 ¹⁶	19	3	10	40,6
Alimentation	7	4	1	2	42,8
Sécurité et éthique	3	0	0	3	100,0
TOTAL	42	23	4	15	45,2
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles participantes au concours École active 2010.</i>					
Note méthodologique : Exercer la lecture des pourcentages de ce tableau avec prudence. Certains sont calculés sur des petits nombres.					

3.5 LES MANIFESTATIONS DE LA DIVERSIFICATION ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE SELON LES ÉCOLES GAGNANTES ET LES CKQ

Afin d'établir plus précisément les manifestations de la diversification et de l'amélioration de l'offre faite aux élèves que la mise en œuvre des projets des écoles a permises, les questionnaires ont été remplis par les écoles gagnantes et les CKQ.

En ce qui a trait à la diversification de l'offre en matière d'activité physique et d'alimentation, la mise à la disposition des élèves d'équipement ou de matériel en quantité suffisante et la création d'occasions où les élèves peuvent explorer ou vivre des expériences différentes sont les manifestations les plus fréquentes, comme le rapportent les écoles gagnantes. Toutefois, l'introduction d'options santé est la manifestation la moins fréquente, puisque 55 écoles indiquent que cette manifestation ne s'applique pas à leur projet (tableau 5).

Les CKQ ont une lecture assez similaire. Ils considèrent eux aussi que les projets mis en œuvre ont permis de mettre à la disposition des élèves des équipements ou du matériel en quantité suffisante. Toutefois, ils sont plus nombreux que les écoles à estimer que les projets ont permis l'introduction d'une nouvelle activité physique.

¹⁵ Il faut interpréter ces résultats avec prudence en raison du faible nombre de projets.

¹⁶ Parmi les répondants, 2 indiquent ne pas pouvoir se prononcer sur l'état de réalisation du projet soumis.

TABLEAU 5. MANIFESTATIONS DE LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET D'ALIMENTATION FAITE AUX ÉLÈVES

Manifestations	ÉCOLES GAGNANTES					CKQ				
	Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Ne s'applique pas	Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas
Augmenter le nombre de plages horaires qui permettent aux élèves de pratiquer des activités physiques ou de manger sainement	32	31	0	1	33	3	3	3	3	4
Introduire une nouvelle activité physique	38	30	1	0	28	2	11	1	0	2
Introduire une option santé	18	22	2	0	55	3	7	0	2	4
Mettre à la disposition des élèves des équipements ou du matériel en quantité suffisante	56	24	0	0	17	7	7	0	0	2
Permettre aux élèves d'explorer et de vivre des expériences différentes	63	27	0	0	7	4	7	1	0	4
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010 et du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours</i>										

En ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de l'offre (tableau 6), c'est la sensibilisation des élèves, la possibilité offerte aux élèves d'exercer les activités de façon éthique ou sécuritaire et la possibilité offerte aux élèves de bénéficier d'aménagements ou d'activités en même temps qui est le plus mis en avant par les écoles.

Aussi, le nombre élevé de répondants indiquant que les projets ne prévoyaient pas de rendre les lieux intérieurs plus attrayants ou mieux adaptés retient l'attention. En effet, 67 et 63 écoles ont indiqué que ces manifestations de l'amélioration de la qualité de l'offre ne s'appliquaient pas à la mise en œuvre de leur projet.

L'avis des CKQ est partagé en ce qui concerne les manifestations de l'amélioration de la qualité de l'offre. Considérant le petit nombre de répondants, plusieurs se montrent en désaccord ou tout à fait en désaccord avec l'ensemble des manifestations.

TABLEAU 6. MANIFESTATIONS DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET D'ALIMENTATION FAITE AUX ÉLÈVES

Manifestations	ÉCOLES GAGNANTES (N = 97)					CKQ (N = 16)				
	Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Ne s'applique pas	Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas
Rendre les lieux extérieurs plus attrayants	30	12	3	0	52	2	9	1	1	3
Rendre les lieux intérieurs plus attrayants	13	14	3	0	67	1	6	2	3	4
Rendre les lieux extérieurs mieux adaptés	26	17	2	0	52	5	4	3	1	3
Rendre les lieux intérieurs mieux adaptés	14	16	4	0	63	3	4	3	2	4
Permettre à plus d'élèves de bénéficier d'aménagements ou d'activités en même temps	48	20	1	0	28	5	6	2	0	3
Permettre de sensibiliser les élèves	52	35	2	0	8	3	7	2	1	3
Permettre aux élèves d'exercer les activités de façon éthique ou sécuritaire	40	35	1	1	20	2	8	2	1	3
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010 et du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours</i>										

3.6 L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET LA PROPORTION D'ÉLÈVES VISÉS PAR LES PROJETS DES ÉCOLES GAGNANTES

C'est pour les projets d'achat ou d'introduction d'options santé en alimentation que les objectifs sont jugés le plus souvent atteints par les écoles gagnantes (tableau 7). La majorité des écoles ayant pu dépasser les objectifs prévus dans leur projet avaient mis en œuvre un projet portant sur l'achat d'équipement ou l'introduction d'options santé. C'est aussi pour ce type de projets que le nombre d'écoles ayant atteint partiellement les objectifs est le plus faible. Les CKQ perçoivent un peu plus faiblement que les écoles le degré d'atteinte des objectifs prévus aux projets.

Dans les deux tiers des écoles, les projets visent plus de 80 % des élèves de l'école et pour la grande majorité des écoles gagnantes, les objectifs prévus dans les projets qu'elles ont soumis sont, quant à eux, atteints ou dépassés.

TABEAU 7. DISTRIBUTION DU DEGRÉ D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PRÉVUS AUX PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR LES ÉCOLES GAGNANTES PAR CATÉGORIE DE MOYENS

État d'atteinte des objectifs	Aménagements d'espaces (n = 29)	Achat d'équipement ou introduction d'options santé (n = 40)	Sensibilisation (n = 12)	Activité particulière (n = 5)	Autres (n = 11)	Total
Les objectifs ont été dépassés	0	7	1	1	2	11
Les objectifs ont été atteints	25	32	8	2	8	75
Les objectifs ont été partiellement atteints	3	1	3	2	1	10
Je ne sais pas	1	0	0	0	0	1

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

3.7 LES FAITS SAILLANTS

Le concours permet-il de diversifier ou d'améliorer la qualité de l'offre en matière d'activité physique ou d'alimentation afin de favoriser l'adoption, par les élèves, d'un mode de vie physiquement actif, d'une saine alimentation ou d'un comportement éthique et sécuritaire dans la pratique d'activités physiques et sportives?

Les écoles participantes déposent le plus grand nombre de projets dans le volet activité physique.

Tant pour les écoles participantes que pour les écoles gagnantes, tous volets confondus, ce sont les projets d'achat et les projets d'aménagement qui sont les catégories de projets le plus souvent envisagées par les répondants.

Les manifestations de la diversification de l'offre faite aux élèves qui se dégagent le plus fortement sont de mettre à la disposition de ces derniers des équipements ou du matériel en quantité suffisante et de leur permettre d'explorer et de vivre des expériences différentes.

Les manifestations de l'amélioration de la qualité de l'offre faite aux élèves qui se dégagent le plus fortement sont de permettre à plus d'élèves de bénéficier d'aménagements ou d'activités en même temps, de sensibiliser les élèves et de leur permettre d'exercer les activités de façon éthique ou sécuritaire.

Les manifestations de l'amélioration de la qualité de l'offre faite aux élèves qui se dégagent le moins fortement sont de rendre les lieux intérieurs plus attrayants ou mieux adaptés.

Une très forte majorité des écoles gagnantes jugent que les objectifs prévus au projet ont été atteints, et ce sont pour les projets prévoyant l'achat de matériel ou l'introduction d'une option santé que la proportion des écoles jugeant les objectifs atteints ou dépassés est la plus élevée.

4 L'ANALYSE DES MONTANTS ALLOUÉS PAR LE CONCOURS

4.1 LA DESCRIPTION DE LA DEUXIÈME QUESTION D'ÉVALUATION

Cette question d'évaluation, deuxième indice de l'efficacité du concours, vise à établir si les montants alloués par celui-ci incitent les écoles à bénéficier du concours. Elle se formule comme suit :

- *Les montants alloués dans le cadre du concours incitent-ils les écoles à bénéficier du concours?*

L'éclairage à cette question est mené à bien en couvrant cinq thèmes. Le premier thème aborde la façon dont les écoles jugent la démarche permettant de déposer un projet au concours. Le deuxième dresse un portrait des demandes budgétaires faites par les écoles gagnantes. Le troisième analyse les ressources financières liées au concours en examinant l'importance et la suffisance des montants de même que les difficultés éprouvées à trouver un autre financement pour les écoles qui ont eu à le faire. Le quatrième met en relation la proportion du budget reçu par les écoles gagnantes et l'atteinte des objectifs prévus aux projets mis en œuvre. Le dernier dresse un portrait de l'appréciation que font les écoles gagnantes des montants reçus par l'entremise du concours en regard des autres mesures disponibles.

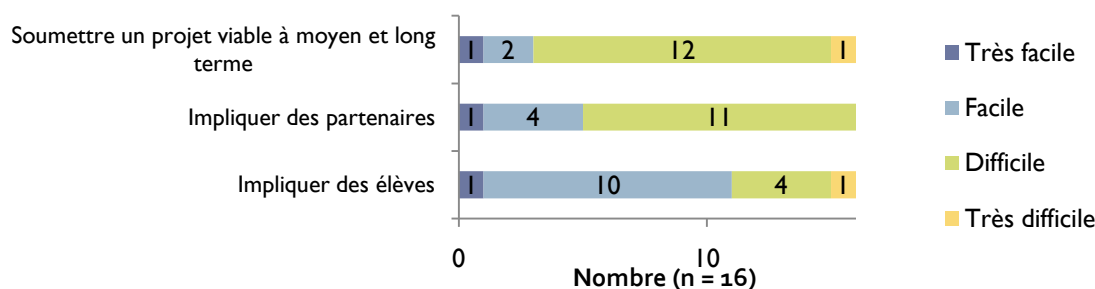
4.2 LA DÉMARCHE PERMETTANT LE DÉPÔT DE PROJETS AU CONCOURS

4.2.1 La perception des écoles gagnantes et des CKQ quant à la démarche permettant le dépôt de projets au concours

Les éléments examinés quant à la démarche permettant le dépôt de projets au concours sont les modalités administratives et les critères d'admissibilité. Selon les répondants, les modalités administratives prévues facilitent la participation des écoles au concours : la simplicité des formulaires est jugée facilitante par 99,0 % d'entre elles, et la possibilité de faire une demande en ligne, par 94,8 % de celles-ci. Les écoles jugent les critères d'admissibilité faciles à atteindre : 92,8 % indiquent qu'il a été facile ou très facile pour elles de répondre au critère d'admissibilité prévoyant la participation des élèves, 91,8 % le dépôt d'un projet viable à moyen et à long terme et 71,1 %, l'association des partenaires.

Pour leur part, les CKQ jugent que les modalités administratives facilitent la participation des écoles au concours. Toutefois, il leur est difficile d'appliquer certains des critères d'admissibilité (figure 9). C'est le cas, en particulier, pour le critère visant l'association des partenaires et pour celui de la viabilité du projet à moyen et à long terme.

FIGURE 9. DEGRÉ DE DIFFICULTÉ ÉPROUVÉ PAR LES CKQ DANS L'APPLICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION LIÉS AU CONCOURS



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours École active

4.3 LE PORTRAIT DES DEMANDES BUDGÉTAIRES FAITES PAR LES ÉCOLES GAGNANTES

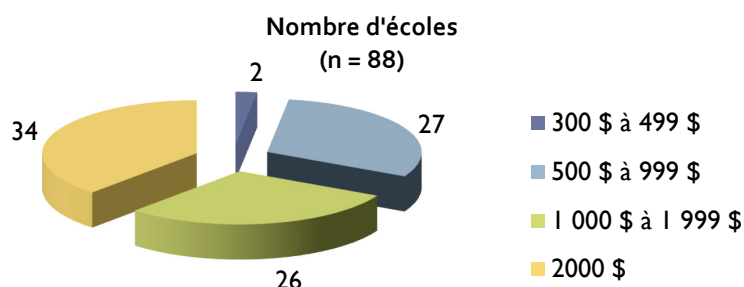
4.3.1 Le budget total des projets déposés par les écoles gagnantes

Le budget total de la moitié des écoles gagnantes (46 projets sur 88) était de 2 000 \$ et moins. Le budget total le plus fréquent est de 5 000 \$ (13 projets). Suivent en ordre décroissant de fréquence, 7 projets ayant un budget de 1 200 \$ et 6 projets ayant un budget de 1 000 \$.

4.3.2 Le budget demandé par les écoles gagnantes

Le montant demandé par les écoles gagnantes variait de 300 \$ à 2 000 \$. Le montant demandé qui scinde le groupe en deux parts égales est de 1 000 \$. Le montant demandé par le plus grand nombre d'écoles est de 2 000 \$ (34 écoles sur 89). D'autres budgets demandés se démarquent par leur fréquence, il s'agit de 1 000 \$ pour 16 écoles et de 500 \$ pour 15 écoles (figure 10).

FIGURE 10. DISTRIBUTION DES BUDGETS DEMANDÉS PAR LES ÉCOLES GAGNANTES



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

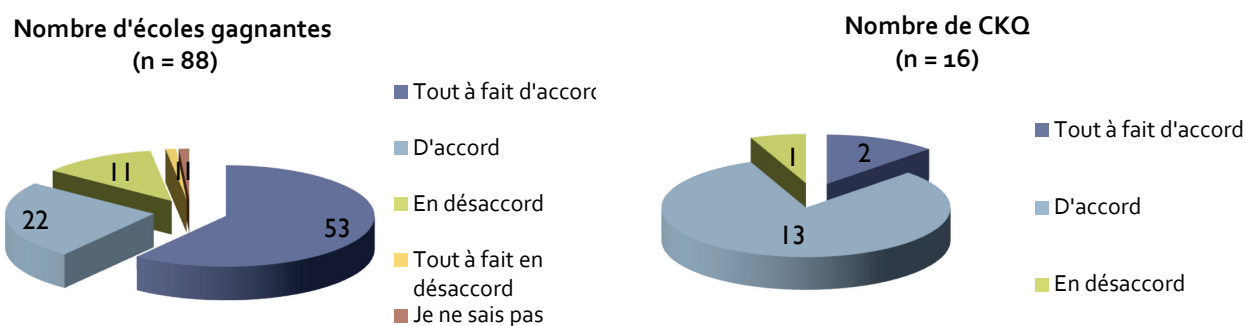
4.4 L'ANALYSE DES RESSOURCES FINANCIÈRES LIÉES AU CONCOURS

4.4.1 L'appréciation des écoles et des CKQ au sujet de l'importance des montants offerts par le concours

Une forte majorité des écoles et des CKQ sont en accord avec l'importance du soutien financier offert par le concours. La plupart jugent que les projets soumis n'auraient pas pu avoir lieu sans la contribution financière de Kino-Québec offerte par l'entremise du concours (figure 11). De plus, le personnel enseignant et le personnel de soutien sont ceux qui ont le degré d'accord le plus élevé à ce sujet (données non présentées).

Bien que toute interprétation doive être faite avec prudence en raison du faible nombre de données, le plus grand nombre de répondants jugeant que leur projet aurait pu avoir lieu sans la contribution financière du concours s'observe pour les projets prévoyant la tenue d'une activité particulière. Trois des cinq répondants ayant mis en œuvre un projet visant la tenue d'une activité particulière ont indiqué être en désaccord avec l'énoncé (données non présentées).

FIGURE 11. DEGRÉ D'ACCORD DES ÉCOLES GAGNANTES ET DES CKQ CONCERNANT L'IMPORTANCE DU SOUTIEN FINANCIER OFFERT PAR KINO-QUÉBEC EN REGARD DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SOUMIS



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010 et du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours

4.4.2 L'appréciation des CKQ au sujet de la suffisance des montants accordés

Le tableau 8 qui décrit la perception des CKQ au sujet de la suffisance des montants accordés apporte un éclairage additionnel. Bien que la plupart des CKQ soient en accord avec l'importance du soutien financier, leur degré d'accord est plus faible en ce qui concerne la suffisance de celui-ci. En effet, en utilisant les échelles tout à fait d'accord et d'accord, leur degré d'accord avec le fait que les montants versés permettent aux écoles de réaliser l'ensemble des activités prévues aux projets varie de 5 à 9 répondants selon le volet. C'est pour les projets soumis dans les volets alimentation et sécurité et éthique que les CKQ ont un degré d'accord plus élevé. De plus, la moitié d'entre eux considèrent que les montants accordés permettent de réaliser des projets de qualité.

TABEAU 8. DEGRÉ D'ACCORD DES CKQ SUR LA SUFFISANCE DES MONTANTS ACCORDÉS AUX ÉCOLES POUR LA RÉALISATION DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS PRÉVUES DANS LES PROJETS ET POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE QUALITÉ

Degré d'accord	La suffisance des montants accordés			
	Pour la réalisation de l'ensemble des activités (n = 16)			Pour la qualité des projets (n = 16)
	Activité physique	Alimentation	Sécurité et éthique	
Tout à fait d'accord	0	1	0	0
D'accord	5	8	8	8
En désaccord	8	4	4	7
Tout à fait en désaccord	1	1	2	1
Je ne sais pas	2	2	2	0
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours École active</i>				

4.4.3 La proportion du montant demandé par les écoles qui leur est versée par l'entremise du concours École active et la réussite à combler les écarts par les écoles gagnantes

Près de la moitié des CKQ (7 sur 16) indiquent que la majorité des écoles de leur région reçoivent la totalité du montant demandé (tableau 9). Pour les autres conseillères et conseillers, les proportions versées à la majorité des écoles de leur région varient sans toutefois être inférieures à 24 %.

TABEAU 9. PROPORTION DU MONTANT DEMANDÉ REÇUE PAR LA MAJORITÉ DES ÉCOLES DES RÉGIONS

Proportion	Nombre
La majorité des écoles a reçu 100 % du montant demandé	7
La majorité des écoles a reçu de 75 % à 99 % du montant demandé	1
La majorité des écoles a reçu de 50 % à 74 % du montant demandé	5
La majorité des écoles a reçu de 25 % à 49 % du montant demandé	3
La majorité des écoles a reçu de 0 à 24 % du montant demandé	0
Total	16
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours École active</i>	

L'analyse des données fournies par les écoles gagnantes ayant répondu au questionnaire indique que les montants qui leur ont été versés varient de 300 \$ à 2 000 \$. Le montant versé qui scinde le groupe en deux parts égales est de 805 \$. Le montant versé le plus fréquent est de 500 \$. D'autres montants dont la fréquence est élevée sont observés; c'est le cas pour 1 000 \$ qui est versé à 19 écoles sur 88. Le montant maximal de 2 000 \$ est versé à 9 d'entre elles (données non présentées).

De plus, comme montré au tableau 10, presque la moitié des écoles ayant répondu au questionnaire (47,8) reçoivent la totalité du montant demandé pour la réalisation de leur projet. Pour celles qui ne reçoivent pas la totalité du montant demandé, la proportion des montants accordés varie de 25 % à 100 %. Ce sont 25 écoles qui ont reçu de 25 % à 51 % du montant demandé et 21 écoles qui ont reçu de 52 % à 95 % du montant demandé. De ces écoles, 67,4 % (31 écoles) ont réussi à combler l'écart entre le montant demandé et le montant reçu par l'entremise du concours.

TABLEAU 10. DISTRIBUTION DES PROPORTIONS DES BUDGETS VERSÉS PAR RAPPORT AU BUDGET DEMANDÉ ET DISTRIBUTION DE LA RÉUSSITE À COMBLER LES ÉCARTS PAR LES ÉCOLES

Proportion du montant reçu par rapport au montant demandé :		
	N ^{bre} d'écoles	Proportion
100 %	42	47,8
De 52 % à 95 %	21	23,9
De 25 % à 51 %	25	28,4
Total	88	
Réussite à combler l'écart :		
	N ^{bre} d'écoles	Proportion
Oui	31	67,4
Non	15	32,6
Total	46	

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

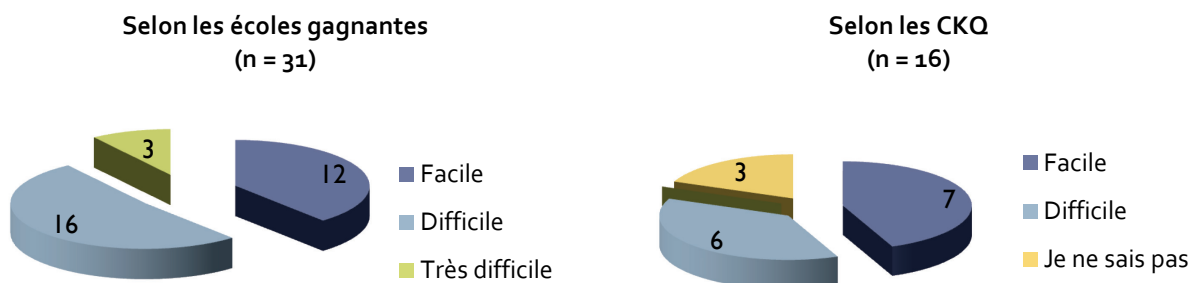
De plus, la proportion du budget versé par rapport au montant demandé qui scinde le groupe en deux parties égales est de 85,4 %. Les écoles qui reçoivent la totalité du montant demandé, quant à elles, se distribuent à raison de 60 % pour l'ordre d'enseignement secondaire et de 40 % pour l'ordre d'enseignement primaire.

4.4.4 La difficulté à combler l'écart entre le montant demandé et le montant versé pour les écoles gagnantes

Un peu plus de la moitié des écoles n'ayant pas reçu le montant demandé ont trouvé difficile de combler l'écart entre le montant qu'elles avaient demandé et le montant reçu. Le tableau 11 montre la distribution des niveaux de difficulté indiqués par les écoles ayant réussi à combler cet écart. Il faut rappeler que 15 écoles n'ont pas réussi à combler l'écart. Aussi, bien qu'il exprime des difficultés pour combler l'écart (7 des 16 personnes ayant trouvé difficile de le faire), le personnel de direction trouve plus facile que les autres catégories de personnel de combler cet écart (6 des 12 personnes ayant jugé facile de le faire).

Les CKQ perçoivent le niveau de difficulté avec lequel les écoles ayant soumis un projet ont pu combler l'écart entre le montant demandé et le montant reçu comme étant légèrement moins élevé que celui exprimé par les écoles (tableau 11).

FIGURE 12. DEGRÉ DE DIFFICULTÉ À COMBLER L'ÉCART ENTRE LES MONTANTS DEMANDÉS À KINO-QUÉBEC ET LES MONTANTS REÇUS



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010 et du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours

4.4.5 La difficulté à trouver un autre financement pour les écoles participantes

Parmi les 44 écoles participantes, 19 ont réussi à mettre en œuvre leur projet malgré une réponse négative au concours. De ces 19 écoles, 4 l'ont mis en œuvre en totalité et 15 l'ont fait partiellement (tableau 12). Un nombre élevé de celles l'ayant mis en œuvre (14 sur 19 écoles) ont trouvé difficile ou très difficile de trouver un autre financement (tableau 13).

TABEAU 11. DISTRIBUTION DES ÉCOLES PARTICIPANTES SELON L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LEUR PROJET MALGRÉ UNE RÉPONSE NÉGATIVE AU CONCOURS

État de la mise en œuvre	Nombre d'écoles
Totalement	4
Partiellement	15
Pas du tout	25
Total	44

TABEAU 12. NIVEAU DE DIFFICULTÉ EXPRIMÉ PAR LES ÉCOLES PARTICIPANTES AYANT MIS EN ŒUVRE LEUR PROJET QUANT À LA RECHERCHE D'AUTRE FINANCEMENT

Niveau de difficulté à trouver un autre financement	Nombre d'écoles
Facile	4
Difficile	9
Très difficile	5
Je ne sais pas	1
Total	19

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles participantes au concours École active 2010

4.4.6 L'état de réalisation des objectifs prévus aux projets déposés par les écoles gagnantes en fonction de l'obtention du montant demandé

Bien que les écoles ayant réussi à combler l'écart entre le montant demandé et le montant reçu trouvent assez difficile de le faire, les résultats révèlent qu'elles mettent en œuvre les actions prévues et atteignent les objectifs visés. En effet, 93,5 % d'entre elles indiquent avoir atteint ou dépassé les objectifs prévus au projet (tableau 14).

Aussi, les résultats permettent d'observer que certaines écoles n'ayant pas réussi à combler l'écart entre le montant demandé et le montant reçu jugent que les objectifs prévus au projet ont pu être atteints. En somme, ces dernières jugent dans une proportion équivalente à l'ensemble des répondants (tableau 14) avoir atteint leurs objectifs.

TABEAU 13. ÉTAT DE RÉALISATION DES OBJECTIFS DES PROJETS SOUMIS PAR LES ÉCOLES N'AYANT PAS REÇU LA TOTALITÉ DU MONTANT DEMANDÉ

État de réalisation des objectifs prévus	Ensemble des répondants (n = 97)		Écoles ayant reçu la totalité du montant demandé (n = 51)		Écoles ayant comblé l'écart (n = 31)		Écoles n'ayant pas comblé l'écart (n = 15)	
	N ^{bre}	Proportion	N ^{bre}	Proportion	N ^{bre}	Proportion	N ^{bre}	Proportion
Dépassés	11	11,3	7	13,7	4	12,9	0	0,0
Atteints	75	77,3	38	74,5	25	80,6	12	80,0
Partiellement atteints	10	10,3	6	11,8	2	6,5	2	13,3
Pas atteints	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Je ne sais pas	1	1,0	0	0,0	0	0,0	1	6,7

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

4.5 LA COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES ET DES RESSOURCES FINANCIÈRES FOURNIES PAR LE CONCOURS ÉCOLE ACTIVE ET LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Quarante écoles gagnantes ont déclaré avoir déposé des projets dans le cadre d'autres programmes, mesures ou concours ayant pour objet les saines habitudes de vie. Elles ont déposé un total de 75 projets par l'entremise d'autres sources de financement. Ces écoles ont comparé les caractéristiques et les ressources financières accessibles par l'entremise du concours à celles des autres sources de financement qu'elles utilisent. Les sources de financement examinées et le nombre d'écoles les ayant utilisées sont présentés dans le tableau 15. Bien qu'ils

apportent un éclairage, les résultats dans cette section doivent être interprétés avec prudence en raison du faible nombre de répondants dans certains cas.

TABLEAU 14. SOURCES DE FINANCEMENT UTILISÉES PAR LES ÉCOLES GAGNANTES POUR LE DÉPÔT DE PROJETS

Sources de financement	Nombre d'écoles ayant utilisé la source de financement
La mesure 50530 sur l'embellissement des cours d'école	5
Québec en Forme	11
Les projets du Réseau du sport étudiant du Québec	4
Les bourses Cœur et berlingot offertes par la Fondation des maladies du cœur et d'autres partenaires	1
Les projets Écoles en forme et en santé	19
Autres	19
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010</i>	

Lorsque les écoles comparent les caractéristiques du concours École active à celles des autres sources de financement qu'elles ont utilisées afin de déposer d'autres projets ayant pour objet les saines habitudes de vie, les caractéristiques du concours École active sont jugées par la majorité de ces écoles¹⁷ plus incitatives que celles des sources de financement suivantes (données non présentées) :

- la mesure 50 530 sur l'embellissement des cours d'école
- Québec en Forme
- les projets Écoles en forme et en santé.

Lorsque ces mêmes écoles se prononcent sur les ressources financières disponibles par l'entremise du concours École active comparativement à celles des autres sources de financement qu'elles ont utilisées, les ressources financières prévues par le concours sont jugées plus incitatives que celles prévues par Québec en Forme par la moitié des écoles. Aussi, plus de la moitié des écoles jugent les caractéristiques du concours plus incitatives que celles des sources de financement suivantes¹⁸ :

- les projets du Réseau du sport étudiant du Québec
- les bourses Cœur et berlingot
- les projets Écoles en forme et en santé.

4.6 LES FAITS SAILLANTS

Les montants alloués dans le cadre du concours incitent-ils les écoles à bénéficier du concours?

Les écoles et les CKQ jugent favorablement les modalités administratives liées à la démarche permettant le dépôt d'un projet au concours.

Les CKQ éprouvent de la difficulté à appliquer certains critères d'admissibilité.

La majorité des écoles ne reçoivent pas la totalité du montant demandé.

Bien que la moitié des écoles gagnantes ne reçoivent pas la totalité du montant demandé, elles jugent que leur

¹⁷ En raison du faible nombre de répondants pour certaines des sources de financement, les résultats sont à interpréter avec prudence.

¹⁸ En raison du faible nombre de répondants pour certaines des sources de financement, les résultats sont à interpréter avec prudence.

projet n'aurait pas pu être mis en œuvre sans la contribution financière offerte par le concours.

Quelque 67 % des écoles gagnantes qui n'ont pas reçu le montant demandé ont réussi à combler cet écart, mais elles expriment majoritairement qu'il leur a été difficile de le faire.

Un peu moins de la moitié des écoles participantes ont mis en œuvre leur projet malgré une réponse négative au concours. Celles-ci expriment que la recherche d'autre financement a été difficile et un peu moins du quart de ces écoles ont totalement mis en œuvre le projet, les autres l'ayant partiellement mis en œuvre.

Le personnel de direction juge qu'il réussit plus facilement que les autres catégories de personnel à combler l'écart entre le montant demandé et le montant reçu.

5 LES EFFETS DU CONCOURS SUR LES ATTITUDES ET LES COMPORTEMENTS DES ÉLÈVES

5.1 LA DESCRIPTION DE LA QUESTION D'ÉVALUATION

Cette question d'évaluation, troisième et dernière mesure de l'efficacité du concours, vise à établir si le concours entraîne des effets chez les élèves au regard de l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, d'une saine alimentation ou d'un comportement éthique et sécuritaire dans leur pratique d'activités physiques et sportives.

Pour établir les effets sur les élèves de la mise en œuvre des projets, un portrait des élèves visés et des élèves ayant bénéficié de la mise en œuvre du projet est dressé ainsi qu'une description de la perception des écoles gagnantes et des CKQ concernant les effets de la mise en œuvre des projets sur certains comportements et certaines attitudes des élèves.

5.2 LA PROPORTION D'ÉLÈVES VISÉS PAR LES PROJETS ET LA PROPORTION D'ÉLÈVES AYANT BÉNÉFICIÉ DU PROJET

Selon 66 % des écoles gagnantes répondantes, les projets mis en œuvre s'adressaient à une proportion d'élèves de l'école variant de 81 % à 100 %. De plus, 60,4 % des écoles gagnantes répondantes indiquent qu'une proportion d'élèves de leur école variant de 81 % à 100 % a bénéficié des projets mis en œuvre (tableau 16).

TABEAU 15. PROPORTION DES ÉLÈVES VISÉS PAR LES PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR LES ÉCOLES ET PROPORTION DES ÉLÈVES QUI EN ONT BÉNÉFICIÉ

Proportion d'élèves	Élèves visés par le projet		Élèves ayant bénéficié du projet	
	Nombre d'écoles (n = 97)	Proportion d'écoles	Nombre d'écoles (n = 97)	Proportion d'écoles
De 0 à 20 % des élèves de votre école	6	6,2	6	6,2
De 21 % à 40 % des élèves de votre école	12	12,4	11	11,5
De 41 % à 60 % des élèves de votre école	9	9,3	10	10,4
De 61 % à 80 % des élèves de votre école	6	6,2	11	11,5
De 81 % à 100 % des élèves de votre école	64	66,0	58	60,4
Je ne sais pas	S. O.	S. O.	1	1,0

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

5.3 LA PERCEPTION DES ÉCOLES AU SUJET DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SUR LES ATTITUDES DES ÉLÈVES

5.3.1 La perception des écoles au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur les attitudes des élèves en lien avec l'adoption de saines habitudes de vie

Dans un premier temps, on a cherché à savoir auprès des écoles gagnantes si la mise en œuvre du projet permettait aux élèves d'avoir une perception plus positive en regard de la pratique d'activités physiques, de

l'adoption d'une saine alimentation ou de l'adoption d'un comportement sécuritaire et éthique dans la pratique d'activités sportives.

Comme le montre le tableau 17, pour le volet activité physique, les 62 écoles gagnantes ayant déposé un projet sont tout à fait en accord ou en accord avec le fait que la mise en œuvre de leur projet a permis aux élèves d'avoir une perception plus positive de la pratique d'activités physiques. Pour le volet alimentation, les 27 écoles ayant déposé un projet sont tout à fait en accord ou en accord avec le fait que la mise en œuvre de leur projet a permis aux élèves d'avoir une perception plus positive de l'adoption d'une saine alimentation. Les 8 écoles ayant déposé un projet en sécurité et éthique portent le même jugement sur la perception plus positive de l'adoption d'un comportement sécuritaire et éthique.

Retient aussi l'attention l'observation de retombées additionnelles. La plus importante étant la perception plus positive de l'adoption d'un comportement sécuritaire et éthique pour les projets déposés dans le volet activité physique. En effet, 54 des 62 écoles ayant déposé un projet au volet activité physique jugent que la mise en œuvre de leur projet a eu un effet aussi sur la perception plus positive de l'adoption d'un comportement sécuritaire et éthique. De plus, 5 des 8 écoles ayant déposé un projet au volet sécurité et éthique jugent que la mise en œuvre de leur projet a eu aussi un effet sur la perception plus positive de la pratique d'activités physiques de la part des élèves.

TABEAU 16. DISTRIBUTION PAR VOLET DES EFFETS PERÇUS PAR LES ÉCOLES GAGNANTES AU SUJET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SUR LES ATTITUDES DES ÉLÈVES LIÉES AUX SAINES HABITUDES DE VIE EXAMINÉES LORS DE L'ENQUÊTE

	Volet activité physique (n = 62)	Volet alimentation (n = 27)	Volet sécurité et éthique (n = 8)
Perception plus positive de la pratique d'activités physiques de la part des élèves			
Tout à fait en accord	26	2	3
En accord	36	3	2
Ne s'applique pas	0	22	3
Perception plus positive de l'adoption d'une saine alimentation de la part des élèves			
Tout à fait en accord	5	17	0
En accord	9	10	1
Ne s'applique pas	48	0	7
Perception plus positive de l'adoption d'un comportement sécuritaire et éthique de la part des élèves			
Tout à fait en accord	21	0	4
En accord	33	2	4
En désaccord	2	0	0
Ne s'applique pas	6	25	0

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

5.3.2 La perception des écoles au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur certaines attitudes plus générales

Dans un second temps, on a cherché à savoir auprès des écoles gagnantes si la mise en œuvre du projet avait des effets sur certaines attitudes plus générales. Les attitudes examinées se répartissaient en trois catégories :

- les attitudes des élèves envers l'établissement scolaire
- les attitudes des élèves envers eux-mêmes
- les attitudes des élèves liées à la qualité des relations entre eux.

Comme le montre le tableau 18, la majorité des écoles gagnantes jugent que la mise en œuvre de leur projet a eu des effets sur les attitudes des élèves examinées. De plus, le nombre de répondants indiquant que l'attitude ne

s'appliquait pas à leur projet permet d'établir les attitudes les plus fréquentes que permet la mise en œuvre des projets. Celles qui se dégagent le plus fréquemment sont :

- l'augmentation de l'esprit de collaboration entre les élèves
- l'augmentation des relations respectueuses entre les élèves
- l'augmentation de l'estime de soi
- l'augmentation du sentiment d'appartenance à l'école.

TABEAU 17. PERCEPTION DES ÉCOLES GAGNANTES CONCERNANT LES EFFETS SUR LES ATTITUDES DES ÉLÈVES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR PROJET

ATTITUDES (n = 97)	Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Ne s'applique pas
POUR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE					
Augmentation des relations respectueuses envers le personnel de l'école	12	43	5	0	37
Augmentation du sentiment d'appartenance à l'école	35	48	1	0	13
POUR LES ÉLÈVES					
Augmentation de l'estime de soi	29	54	2	0	12
Augmentation du leadership	27	49	3	0	18
Augmentation de la motivation des élèves envers les études	19	45	4	1	28
POUR LA QUALITÉ DES RELATIONS ENTRE LES ÉLÈVES					
Augmentation des relations respectueuses entre les élèves	19	63	4	0	11
Augmentation de l'esprit de collaboration entre les élèves	32	60	1	0	4
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010</i>					

5.4 LA PERCEPTION DES ÉCOLES AU SUJET DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SUR LES COMPORTEMENTS DES ÉLÈVES

Dans cette section, comme dans la précédente, les comportements examinés se regroupaient aussi en deux groupes selon que le comportement étudié était associé plus particulièrement aux saines habitudes de vie ou selon qu'il était plus général.

5.4.1 La perception des CKQ et des écoles au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur les comportements des élèves en lien avec l'adoption de saines habitudes de vie

Dans une proportion élevée variant de 50 % à 75 % selon les éléments étudiés, les CKQ ont signifié ne pas pouvoir se prononcer au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur les comportements des élèves des écoles de leur région (données non présentées).

Les écoles ont néanmoins répondu et elles perçoivent de façon positive les effets de la mise en œuvre de leur projet sur les comportements des élèves en lien avec les saines habitudes de vie examinés lors de l'évaluation. Le tableau 19 montre que 61 des 62 écoles ayant déposé un projet au volet activité physique sont tout à fait d'accord ou d'accord avec le fait que la mise en œuvre du projet a permis une augmentation de la participation des élèves aux activités physiques et sportives. De plus, 26 des 27 écoles ayant déposé un projet dans le volet alimentation portent le même jugement sur l'amélioration des habitudes alimentaires. Les 8 écoles ayant déposé un projet dans le volet sécurité et éthique, quant à elles, portent un jugement semblable pour l'amélioration du comportement éthique et sécuritaire des élèves dans la pratique d'activités physiques et sportives, et 6 d'entre elles pour l'augmentation du port de l'équipement protecteur. Dans ce dernier cas, les 2 autres répondants ont indiqué que cet élément ne s'appliquait pas à leur projet.

Dans le cas de ces comportements, on note des retombées additionnelles. La retombée la plus marquée est l'amélioration du comportement éthique des élèves dans la pratique d'activités physiques et sportives pour les

projets du volet activité physique. En effet, 54 des 62 écoles ayant déposé un projet dans le volet activité physique jugent que la mise en œuvre de leur projet a permis l'amélioration du comportement éthique et sécuritaire des élèves dans la pratique d'activités physiques et sportives.

TABLEAU 18. DISTRIBUTION PAR VOLET DES EFFETS PERÇUS PAR LES ÉCOLES AU SUJET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SUR LES COMPORTEMENTS DES ÉLÈVES LIÉS AUX SAINES HABITUDES DE VIE EXAMINÉS LORS DE L'ÉVALUATION

Comportement	Volet activité physique (n = 62)	Volet alimentation (n = 27)	Volet sécurité et éthique (n = 8)
Augmentation de la participation des élèves aux activités physiques et sportives			
Tout à fait en accord	34	1	6
En accord	27	6	0
Ne s'applique pas	1	20	2
Amélioration des habitudes alimentaires			
Tout à fait en accord	1	16	0
En accord	11	10	1
En désaccord	0	1	0
Ne s'applique pas	50	0	7
Augmentation du port de l'équipement protecteur			
Tout à fait en accord	9	0	6
En accord	16	1	0
En désaccord	1	0	0
Ne s'applique pas	36	26	2
Amélioration du comportement éthique des élèves dans la pratique d'activités physiques et sportives			
Tout à fait d'accord	13	0	4
D'accord	41	1	4
Ne s'applique pas	8	26	0
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010</i>			

5.4.2 La perception des écoles au sujet des effets de la mise en œuvre des projets sur certains comportements plus généraux

Les écoles perçoivent aussi positivement les retombées de la mise en œuvre des projets sur les comportements plus généraux des élèves examinés lors de l'évaluation. Le tableau 20 montre que 61 des 97 écoles sont tout à fait en accord ou en accord avec le fait que la mise en œuvre de leur projet a permis une diminution des comportements violents ou antisociaux. La diminution du nombre de comportements ne respectant pas les règles de vie de l'école est le fait de 60 de celles-ci. Finalement, 30 des 97 écoles indiquent que les deux comportements examinés ne s'appliquaient pas à la mise en œuvre de leur projet.

TABLEAU 19. DISTRIBUTION DES EFFETS PERÇUS PAR LES ÉCOLES DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SUR CERTAINS COMPORTEMENTS PLUS GÉNÉRAUX DES ÉLÈVES

Comportements	Nombre d'écoles (n = 97)
Diminution des comportements violents ou antisociaux	
Tout à fait en accord	12
En accord	49
En désaccord	5
Tout à fait en désaccord	1
Ne s'applique pas	30
Diminution du nombre de comportements ne respectant pas les règles de vie de l'école	
Tout à fait en accord	10
En accord	50
En désaccord	6
Tout à fait en désaccord	1
Ne s'applique pas	30

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

5.5 LES FAITS SAILLANTS

Les projets mis en œuvre par l'entremise du concours ont-ils des effets sur les élèves en regard de l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, d'une saine alimentation ou d'un comportement éthique et sécuritaire dans la pratique d'activités physiques et sportives par ceux-ci?

La majorité des écoles gagnantes (60,4 %) indiquent que les projets mis en œuvre dans leur école s'appliquaient à une proportion d'élèves variant de 81 % à 100 %. En plus de s'appliquer à une forte proportion des élèves, la mise en œuvre de leurs projets aurait, selon celles-ci, des retombées positives sur les attitudes et les comportements des élèves liés aux saines habitudes de vie de même que sur les attitudes ou les comportements plus généraux examinés lors de l'évaluation.

Chaque volet semble associé à ses effets anticipés sur les attitudes et sur les comportements des élèves. Par exemple :

- la perception plus positive de la pratique d'activités physiques de la part des élèves et l'augmentation de la participation des élèves aux activités physiques et sportives, qui sont des effets que les écoles ayant déposé un projet dans le volet activité physique indiquent observer chez leurs élèves;
- la perception plus positive de l'adoption d'une saine alimentation de la part des élèves et l'amélioration des habitudes alimentaires pour les projets du volet alimentation;
- la perception plus positive de l'adoption d'un comportement sécuritaire et éthique de la part des élèves et l'amélioration du comportement éthique des élèves dans la pratique d'activités physiques et sportives pour les projets du volet sécurité et éthique.

Pour les projets du volet activité physique, des effets additionnels sont observés sur les attitudes et comportements des élèves tels que la perception plus positive de l'adoption d'un comportement sécuritaire et éthique de même que l'amélioration d'un comportement éthique.

6 LA RÉPONSE AUX BESOINS DES ÉCOLES ET LE CARACTÈRE DISTINCTIF DU CONCOURS

6.1 LA DESCRIPTION DE LA QUATRIÈME QUESTION D'ÉVALUATION

La quatrième question d'évaluation est une mesure de la pertinence du programme. Elle vise à établir les caractéristiques qui permettent de soutenir que le concours répond aux besoins des écoles et ne duplique pas la mission d'autres programmes, mesures ou concours. Elle se formule comme suit :

- *Les caractéristiques du concours permettent-elles de soutenir que l'objectif de ce dernier répond aux besoins des écoles et ne duplique pas la mission d'autres programmes?*

6.2 LES CARACTÉRISTIQUES QUI PERMETTENT DE SOUTENIR QUE L'OBJECTIF VISÉ PAR LE CONCOURS RÉPOND AUX BESOINS DES ÉCOLES

Pour établir la relation entre l'objectif du concours et les besoins des écoles, un portrait du jugement que portent les répondants sur la pertinence des caractéristiques du concours est dressé de même que sur la façon dont ils considèrent que le concours répond à leurs besoins.

Les caractéristiques traitées se réfèrent d'abord et avant tout à celles liées à l'objectif du concours qui vise la diversification ou l'amélioration de la qualité de l'offre en matière d'activité physique ou d'alimentation afin de favoriser l'adoption par les élèves d'un mode de vie physique actif, d'une saine alimentation ou d'un comportement éthique et sécuritaire dans la pratique d'activités physiques et sportives.

Afin de favoriser cette diversification ou cette amélioration de la qualité de l'offre, le concours est structuré en trois volets à l'intérieur de chacun desquels les écoles peuvent soumettre des projets s'appuyant sur quatre catégories de moyens. Ces éléments constituent les caractéristiques liées à la structure du concours.

Les volets prévus sont :

- Le volet activité physique
- Le volet alimentation
- Le volet sécurité et éthique.

Les catégories de moyens admissibles sont :

- L'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs
- L'achat d'équipement, de matériel ou l'introduction d'options santé en alimentation
- La sensibilisation ou la formation des élèves
- La tenue d'une activité particulière.

Outre sa structure, le concours comporte des prix de participation et est doté de critères d'admissibilité.

Le portrait de la pertinence des caractéristiques du concours est réalisé en tenant compte à la fois des caractéristiques liées à la structure du programme, aux critères d'admissibilité et aux prix de participation. Toutefois, la relation entre l'objectif du concours et les besoins des écoles est établie en n'utilisant que les caractéristiques liées à la structure du concours, puisqu'elles constituent la déclinaison de l'objectif visé par le concours.

6.2.1 La pertinence des caractéristiques du concours

6.2.1.1 La pertinence des éléments qui constituent la structure du concours

Comme le montre le tableau 21, les écoles voient positivement la pertinence des éléments qui constituent la structure du concours. Autant les volets que les catégories de moyens sur lesquelles s'appuient les projets sont jugés tout à fait pertinents ou pertinents par celles-ci. Plus précisément, pour la structure en volets, c'est la pertinence du volet activité physique qui se démarque plus positivement. En effet, 80,7 % des écoles le jugent tout à fait pertinent. Pour les catégories de moyens admissibles, ce sont ceux qui s'appuient sur l'achat d'équipement

ou l'introduction d'options santé qui se démarquent. Dans ce cas, 75,9 % des écoles jugent cette catégorie de moyens tout à fait pertinente.

Les CKQ considèrent eux aussi plus positivement la pertinence du volet activité physique et les projets s'appuyant sur l'achat d'équipement. Toutefois, ils sont moins en accord que les écoles avec la pertinence des projets de sensibilisation et des projets prévoyant la tenue d'une activité particulière. La moitié des CKQ jugent peu pertinents ou pas du tout pertinents les projets de sensibilisation et près du tiers ont le même jugement au sujet de la pertinence des projets visant la mise en œuvre d'une activité particulière (tableau 21).

TABEAU 20. PERTINENCE DES VOLETS ET DES CATÉGORIES DE MOYENS ADMISSIBLES SELON LES ÉCOLES ET SELON LES CKQ

Volets et types de projets admissibles	Proportion d'écoles (n = 97)					Nombre de conseillers Kino-Québec (n = 16)			
	Tout à fait pertinent	Pertinent	Peu pertinent	Pas du tout pertinent	Je ne sais pas	Tout à fait pertinent	Pertinent	Peu pertinent	Pas du tout pertinent
Les volets associés au concours :									
Volet activité physique	80,7	19,3	0,0	0,0	0,0	14	2	0	0
Volet alimentation	55,4	34,9	4,8	0,0	4,8	10	6	0	0
Volet sécurité et éthique	45,8	42,2	9,6	0,0	2,4	8	3	5	0
Les types de projets admissibles :									
Les projets d'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs	60,2	36,1	3,6	0,0	0,0	11	1	4	0
Les projets d'achat de matériel ou d'équipement ou l'introduction d'options santé en alimentation	75,9	20,5	1,2	0,0	2,4	9	5	2	0
Les projets de sensibilisation ou de formation	48,2	41,0	8,4	0,0	2,4	3	5	7	1
Les projets relatifs à la tenue d'une activité particulière	51,8	41,0	3,6	0,0	3,6	3	3	9	1
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010 et du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours</i>									

6.2.1.2 La pertinence des critères d'admissibilité au concours et des prix de participation

Les écoles ont un avis favorable au sujet de la pertinence des critères d'admissibilité. C'est la viabilité des projets à moyen et à long terme qui est jugée la plus pertinente. Quelque 54,2 % des écoles jugent ce critère d'admissibilité tout à fait pertinent. L'association de partenaires se démarque par sa pertinence la plus faible, puisque 26,5 % des écoles jugent ce critère peu pertinent.

Une forte majorité des CKQ considèrent que les critères d'admissibilité sont pertinents ou tout à fait pertinents. Pour leur part, c'est la participation des élèves à la conception ou à la mise en œuvre des projets dont la pertinence est jugée la plus forte, 10 des 16 CKQ la jugeant tout à fait pertinente. Bien que, comme démontré à la figure 9, une forte proportion des CKQ éprouvent des difficultés dans l'application des critères d'admissibilité au concours en lien avec la viabilité du projet à moyen et à long terme et l'association de partenaires, ce fait ne semble pas remettre en question la pertinence de ces critères d'admissibilité.

TABLEAU 21. PERTINENCE DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ASSOCIÉS AU CONCOURS SELON LES ÉCOLES ET LES CKQ

Critères d'admissibilité	Proportion des écoles (n = 97)					Nombre de CKQ (n = 16)			
	Tout à fait pertinent	Pertinent	Peu pertinent	Pas du tout pertinent	Je ne sais pas	Tout à fait pertinent	Pertinent	Peu pertinent	Pas du tout pertinent
L'association de partenaires	20,5	50,6	26,5	0,0	2,4	5	9	2	0
La viabilité du projet à moyen et à long terme	54,2	39,8	3,6	0,0	2,4	8	6	1	1
La participation des élèves à la conception ou à la mise en œuvre du projet	37,3	54,2	6,0	1,2	1,2	10	5	1	0
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010 et du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours</i>									

Bien que la majorité des écoles les jugent pertinents, les prix de participation sont les caractéristiques du concours pour lesquelles la pertinence est jugée la moins élevée. Les CKQ jugent plus sévèrement que les écoles la pertinence de ces prix (tableau 23).

TABLEAU 22. PERTINENCE DES PRIX DE PARTICIPATION SELON LES ÉCOLES GAGNANTES ET LES CKQ

	Écoles	CKQ
Tout à fait pertinent et pertinent	79,4	58,4
Peu ou pas du tout pertinent	12,1	35,5
Je ne sais pas	8,4	1
<i>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010 et du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours</i>		

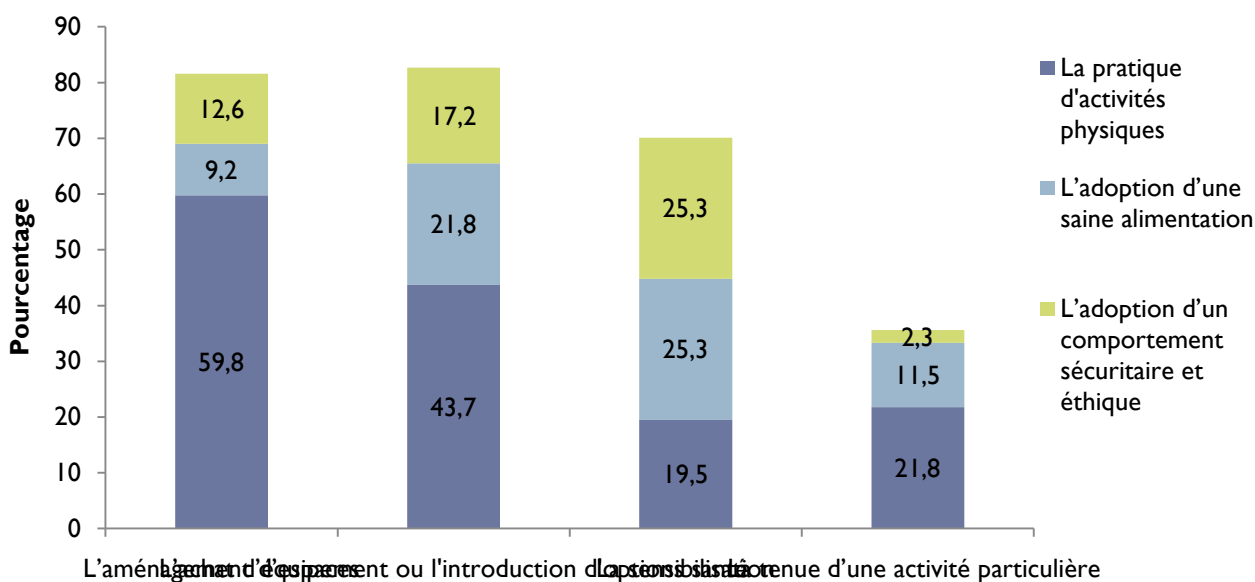
6.2.2 Les besoins exprimés par les écoles gagnantes, ceux perçus par les CKQ et la capacité du concours à y répondre

Les caractéristiques de la structure du concours ont été utilisées pour établir cette relation. Parmi l'ensemble des 12 possibilités que permet la structure du concours, les écoles ont eu, d'abord, à choisir de 1 à 3 besoins s'appliquant dans leur école et par la suite à porter un jugement sur la capacité du concours à y répondre¹⁹.

Les besoins le plus fréquent qu'expriment les écoles gagnantes portent sur l'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs, ainsi que sur l'achat d'équipement et de matériel; ces besoins sont tous liés à la pratique d'activités physiques (figure 12). En effet, parmi l'ensemble des 12 choix offerts, 59,8 % des écoles gagnantes ont mentionné l'aménagement d'espaces pour la pratique d'activités physiques, et 43,7 % des écoles gagnantes ont mentionné l'achat d'équipement et de matériel pour la pratique d'activités physiques.

¹⁹ Les 12 possibilités sont établies en utilisant l'ensemble des possibilités offertes par les trois volets (activité physique, alimentation, sécurité et éthique) et les quatre catégories de moyens prévus par le concours (aménagement d'espaces, achat d'équipement ou introduction d'une option santé, sensibilisation, tenue d'une activité particulière).

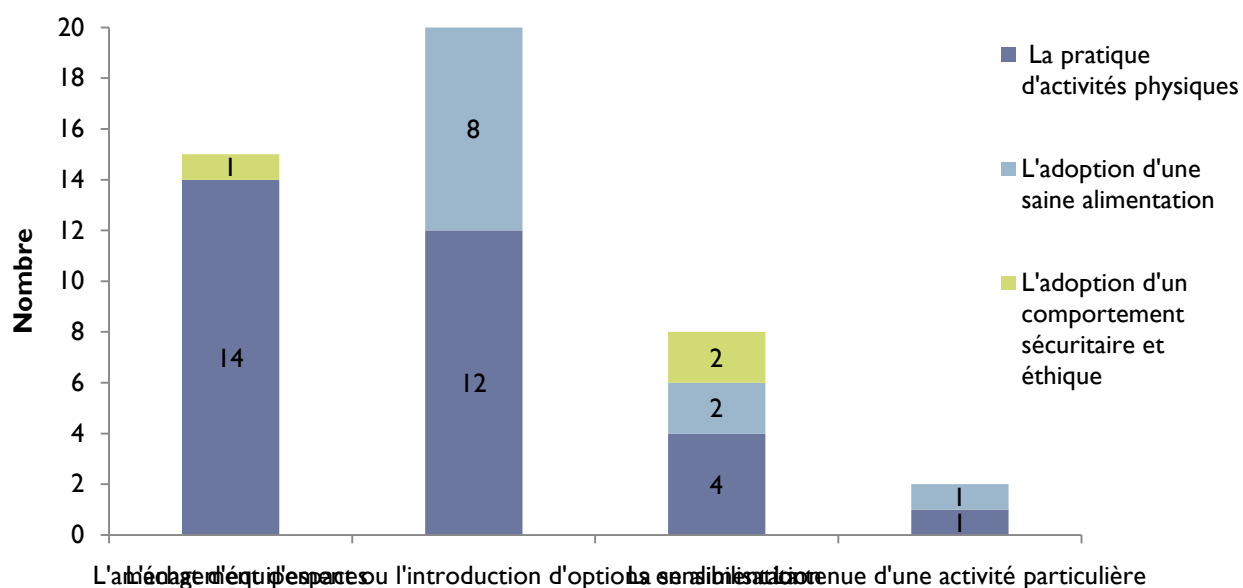
FIGURE 13. DISTRIBUTION DES BESOINS MENTIONNÉS PAR LES ÉCOLES GAGNANTES QUI S'APPLIQUENT À LEUR ÉCOLE



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

Les deux besoins les plus fréquents que les CKQ jugent s'appliquer aux écoles de leur région sont les mêmes que ceux exprimés par les écoles (figure 13). Dans leur cas, parmi l'ensemble des 12 choix possibles, 14 CKQ ont mentionné l'aménagement d'espaces pour la pratique d'activités physiques et 12 CKQ ont mentionné l'achat d'équipement pour la pratique d'activités physiques comme besoins s'appliquant aux écoles de leur région.

FIGURE 14. PERCEPTION DES CKQ AU SUJET DES BESOINS DES ÉCOLES DE LEUR RÉGION



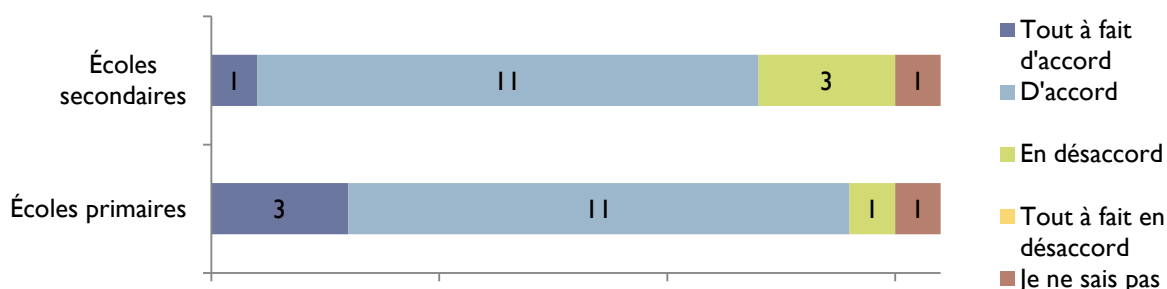
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours École active

Les écoles gagnantes considèrent que le concours permet de répondre aux besoins qu'elles ont mentionnés. Les CKQ ont une opinion plus nuancée à ce sujet. Leur degré d'accord concernant le fait que le concours permet de répondre aux besoins prioritaires des écoles de leur région est plus faible que celui des écoles. Bien que leur

perception soit plus nuancée, la catégorie de moyens sur laquelle s'appuient les projets mis en œuvre par les écoles que les CKQ jugent répondre le plus aux besoins des écoles de leur région est l'achat d'équipement ou de matériel pour le volet activité physique²⁰.

Les CKQ sont légèrement plus nombreux à être en accord avec le fait que le concours répond aux besoins des écoles primaires que ceux qui sont en accord avec le fait que le concours répond aux besoins des écoles secondaires.

FIGURE 15. LE CONCURS ET SA CONTRIBUTION À RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉCOLES SELON LES CKQ



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des CKQ responsables du concours École active

6.3 LES CARACTÉRISTIQUES QUI PERMETTENT DE SOUTENIR QUE LE CONCURS NE DUPLIQUE PAS LA MISSION D'AUTRES PROGRAMMES, MESURES OU CONCURS

6.3.1 Le nombre de projets déposés dans le cadre d'autres sources de financement et leurs caractéristiques

Les saines habitudes de vie sont des éléments importants de l'action gouvernementale. Découlant de diverses politiques et de divers plans d'action, plusieurs programmes les ayant comme objet existent. Afin de mieux situer le concours École active et mesurer s'il ne duplique pas la mission d'autres mesures, programmes ou concours, il a été demandé aux écoles d'indiquer le nombre de projets en lien avec les saines habitudes de vie déposés dans le cadre d'autres programmes, mesures ou concours et d'indiquer les éléments qui distinguent le concours des autres sources de financement analysées.

Les résultats obtenus révèlent que près de la moitié des écoles (40 des 84²¹) ayant répondu au questionnaire ont déposé des projets ailleurs. Ces 40 écoles ont déposé un total de 75 projets en lien avec les saines habitudes de vie dans l'un ou l'autre des autres programmes, mesures ou concours. De ces 40 écoles, 23 ont déposé plus d'un projet.

Parmi ces projets, 30 (40,0 %) sont identiques à ceux déposés au concours École active en 2010, les 45 autres (60,0 %) sont différents. Le programme utilisé le plus fréquemment par les écoles afin de déposer les projets est Écoles en forme et en santé (tableau 24). Presque les deux tiers de ces 45 projets portent sur l'activité physique (tableau 25) et 75 % visent les élèves (donnée non présentée).

²⁰ Quelque 41,7 % des CKQ sont tout à fait d'accord et 50,0 % sont d'accord.

²¹ Le nombre de répondants à cette question est de 84.

TABLEAU 23. DISTRIBUTION DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE D'AUTRES MESURES, PROGRAMMES OU CONCOURS

Nom de la mesure	Projets identiques (n = 30)	Projets différents (n = 45)	Total (n = 75)
Mesure 50530 - Embellissement des cours d'école	4	5	9
Québec en Forme	10	10	20
Les projets du Réseau du sport étudiant du Québec	1	6	7
Bourses Cœur et berlingot	1	1	2
Les projets Écoles en forme et en santé	15	18	33
Concours École active	2	3	5
Autres	7	15	22
Total	40	58	98²²

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

TABLEAU 24. DISTRIBUTION PAR VOLET DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE D'AUTRES MESURES, PROGRAMMES OU CONCOURS

Volets	Volets des projets identiques	Volets des projets différents ²³	Total
Activité physique	15	36	51
Alimentation	9	8	17
Sécurité et éthique	6	9	15

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

Les enseignants et le personnel de soutien comptent davantage sur le concours que le personnel de direction. Presque la totalité (90,5 %) de ces répondants ont indiqué que les projets n'auraient pas pu avoir lieu sans la contribution financière reçue par l'entremise du concours.

TABLEAU 25. DEGRÉ D'ACCORD DES CATÉGORIES DE RÉPONDANTS AU SUJET DE L'IMPORTANCE DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE REÇUE PAR L'ENTREMISE DU CONCOURS

Catégorie de personnel	Tout à fait d'accord ou en accord	En désaccord ou tout à fait en désaccord	Total
Personnel de direction	24	6	30
Personnel enseignant	33	3	36
Personnel de soutien	12	1	13
Personnel professionnel	1	1	2
Autre personnel	2	0	2

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données tirées du questionnaire à l'intention des écoles gagnantes au concours École active 2010

6.4 LES FAITS SAILLANTS

Les caractéristiques du concours permettent-elles de soutenir que l'objectif de ce dernier répond aux besoins des écoles et ne duplique pas la mission d'autres programmes?

Pour les écoles gagnantes et pour les CKQ, les besoins les plus fréquemment exprimés sont l'achat de matériel et l'aménagement d'espaces pour le volet activité physique.

La majorité des écoles gagnantes jugent que le concours répond aux besoins qu'elles ont mentionnés.

Les CKQ ont une perception plus nuancée que celle des écoles en regard du fait que le concours répond aux besoins des écoles. Toutefois, ce qu'ils jugent le mieux répondre aux besoins des écoles est l'achat d'équipement pour le

²² Certains projets ont été déposés dans plusieurs sources différentes, ce qui explique que leur nombre est plus élevé que le nombre de projets.

²³ Il faut préciser que certains projets différents portaient sur plus d'un thème, ce qui explique le total de 83 volets pour les 75 projets.

volet activité physique.

Quant à la pertinence des volets et des types de projets admissibles, les écoles et les CKQ estiment que le volet activité physique et les projets d'achat de matériel sont les plus pertinents.

Les CKQ ont une perception moins élevée que les écoles de la pertinence des projets de sensibilisation des élèves et des projets prévoyant la tenue d'une activité particulière.

Le personnel enseignant compte beaucoup plus sur le concours que les autres catégories de personnel ayant répondu au questionnaire. Presque la totalité (90,5 %) de celui-ci estime que son projet n'aurait pas pu être mis en œuvre sans la contribution financière reçue par l'entremise du programme. Le personnel enseignant a déposé 48,2 % des projets de l'édition 2010 du concours.

Près de la moitié des écoles gagnantes ont déposé des projets dans le cadre d'autres sources de financement. Parmi ces projets, 40 % étaient identiques à celui déposé au concours. Le programme le plus utilisé par les écoles est Écoles en forme et en santé.

CONCLUSION

L'évaluation du concours École active avait pour objectif d'apporter un éclairage sur son efficacité en établissant d'abord si les montants qu'il offre incitent les écoles à soumettre des projets et ensuite en établissant les éléments de diversification et d'amélioration de l'offre faite aux élèves en matière d'activité physique ou d'alimentation qu'il apporte de même que les effets sur certains comportements et certaines attitudes des élèves.

L'évaluation avait aussi pour objectif d'apporter un éclairage sur la pertinence du concours en étudiant ses caractéristiques, la relation entre les besoins exprimés par les écoles et son objectif, et en établissant si le concours ne duplique pas la mission des autres programmes, mesures et concours qui ont des objectifs apparentés à celui du concours.

Le concours École active a été introduit en 2001. Le budget distribué à l'ensemble des écoles gagnantes n'a cessé d'augmenter depuis le début de son existence. Depuis 2009, un total de 175 000 \$ est distribué annuellement aux écoles gagnantes. En 2010, 250 écoles se sont partagé les montants dédiés au concours.

De façon générale, les écoles et les CKQ jugent que les caractéristiques du concours sont pertinentes et qu'il répond aux besoins des écoles. Par ailleurs, sans la contribution du concours, les écoles estiment qu'il leur aurait été difficile de mettre en œuvre les projets. Bien que la moitié des écoles ne reçoivent pas la totalité du montant demandé, la majorité d'entre elles trouvent un autre financement et réussissent à mettre en œuvre leur projet. Toutefois, les écoles indiquent que la recherche d'autre financement est difficile. De plus, les projets mis en œuvre touchent une forte proportion des élèves et les écoles perçoivent que les projets ont des effets positifs sur les attitudes et sur les comportements liés au volet de leur projet. La majorité des écoles indiquent que les objectifs de leur projet ont été atteints. De plus, en ce qui concerne les projets du volet activité physique, des effets dépassant ceux anticipés pour ce volet sont observés sur les attitudes et comportements des élèves.

De tous les éléments examinés, ceux qui ressortent le moins sont la pertinence des projets s'appuyant sur la sensibilisation des élèves de même que la tenue d'une activité particulière. Toutefois, cet élément est soulevé plus clairement par les CKQ que par les écoles. Ces dernières jugent les projets de sensibilisation et la tenue d'une activité particulière pertinents bien que leur niveau de pertinence soit inférieur à celui des projets d'aménagement d'espaces ou les projets d'achat d'équipement ou d'introduction d'options santé. De plus, les manifestations de la mise en œuvre des projets sur l'amélioration de la qualité de l'offre faite aux élèves les moins fréquentes sont le fait de rendre les lieux intérieurs plus attrayants ou mieux adaptés.

Enfin, de toutes les caractéristiques du concours, celles qui se démarquent le plus, tant par leur pertinence, par l'expression des besoins des écoles que par le nombre de projets soumis par les écoles participantes, sont les projets s'appuyant sur l'aménagement des espaces et l'achat d'équipement pour le volet activité physique. De plus, la mise en œuvre des projets sur la qualité de l'offre faite aux élèves permet à plus d'élèves en même temps de bénéficier des activités ou des aménagements, de sensibiliser les élèves, et aux élèves d'exercer les activités de façon sécuritaire ou éthique. Sur la diversification de l'offre faite aux élèves, la mise en œuvre permet de mettre à la disposition de ces derniers des équipements ou du matériel en quantité suffisante et leur permet d'explorer et de vivre de nouvelles expériences.

